

L'OBSERVATEUR de l'OCDE

Performances agricoles dans le tiers monde
Interactions pays endettés/pays industrialisés
Les ONG et le développement
Mieux appliquer les politiques de l'environnement
Migrations
Paradis fiscaux



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 145

avril/mai 1987

Publication bimestrielle en anglais et en français de l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION

Service des Publications de l'OCDE, Château de la Muette, 2, rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an)

F55,00 £5,50 \$EU11,00 DM25,00

Le numéro :

F11,00 £1,10 \$EU2,00 DM5,00

Tél: (1) 45.24.81.66

RÉDACTEUR EN CHEF PAR INTÉRIM :

Ulla Ranhall-Reyners

ASSISTANTES :

Brigid Gallen

Yannick Pizzinat

CONCEPTION ARTISTIQUE ET RÉALISATION TECHNIQUE :

Gérald Tingaud

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :

Silvia Thompson-Lépot

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

SOMMAIRE

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANCES AGRICOLES DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU <i>par Christian Morrisson et Hartmut Schneider</i>	4
INTERACTION ÉCONOMIQUE PAYS DÉBITEURS – OCDE	7
DÉVELOPPEMENT DU TIERS MONDE : LE RÔLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES <i>par Elena Borghese</i>	10
DES GOUVERNEMENTS ET DES HOMMES... EN MOUVEMENT L'AVENIR DES MIGRATIONS	14
NIVEAUX DE VIE : QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES RÉELLES ENTRE LES PAYS ?	16
LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ÉDITION 1987 – 23 ^e ANNÉE	17
MIEUX APPLIQUER LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	25
PARADIS FISCAUX	28
SOUS-CAPITALISATION POUR UNE IMPOSITION JUSTE DES BÉNÉFICIAIRES DES ENTREPRISES	31
PROBLÈMES ET STRATÉGIES ÉCONOMIQUES FRANCE YOUGOSLAVIE	33 35
PRÉVISIONS ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES : LA DIMENSION INTERNATIONALE	37
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	38

PHOTOS Couverture : Picou-AAA ; p. 4 : D. Roger ; p. 5 : R. Alanaatu ; p. 7 : R. Melloul ; p. 9 : J.P. Laffont, Sygma ; p. 10 : S. Salgado Jr., Magnum ; p. 12 : G. Rancinan, Sygma ; p. 13 : Langevin, Sygma ; p. 14 : BIT ; p. 27 : gauche W. Braga, droite Bundesbildstelle, Bonn ; p. 28 : Keller, Sygma ; p. 29 : D. Doubilet ; p. 31 : OCDE ; p. 33 : OCDE ; p. 35 : Jasmin, Gamma.

L'Observateur aura désormais une nouvelle datation : avril/mai, juin/juillet, août/septembre, octobre/novembre, décembre/janvier. Les abonnés 87 auront reçu à la fin de l'année les six numéros auxquels ils ont droit.

Politique économique et performances agricoles dans les pays à faible revenu

— par Christian Morrisson et Hartmut Schneider¹ —

Dans de nombreux pays à faible revenu, notamment en Afrique, les performances du secteur agricole sont décevantes : les volumes de production ne permettent pas d'y satisfaire à la fois les besoins en nourriture, en matières premières et en recettes d'exportations.

Dans une étude consacrée à six pays — Burkina Faso, Kenya, Mali, Népal, Sri Lanka et Tanzanie —, le Centre de développement de l'OCDE a examiné ce qui, au-delà des facteurs techniques, handicape ou stimule économiquement ce secteur d'activité sur longue période. Les indications qui en ressortent devraient contribuer à la formulation de meilleures politiques².



Au Népal, la production commercialisée a baissé après la réduction par l'Etat des prix agricoles réels.

Au début des années 70, le monde était partagé entre la crainte malthusienne d'une pénurie mondiale de produits alimentaires et les espoirs suscités par la «révolution verte» (de nouvelles variétés céréalières à haut rendement). Aujourd'hui la situation se caractérise au contraire par d'énormes excédents alimentaires résultant d'une croissance continue de la production dans les pays du nord ainsi que d'augmentations parfois spectaculaires dans certains pays en développement, notamment asiatiques. Augmentations qui cependant sont loin d'être communes à tous les pays pauvres. Des écarts considérables apparaissent non seulement entre pays mais également à l'intérieur d'un même pays où certains sous-secteurs agricoles s'épanouissent (comme le riz au Sri Lanka ou le coton au Mali) alors que d'autres stagnent ou régressent.

Les pays étudiés par le Centre de développement ont été sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques communes : faible niveau de revenu, forte dépendance à l'égard de l'agriculture, et, dans le cas de pays voisins, populations et données physiques comparables. Ce qui les différencie

relève donc essentiellement de l'action gouvernementale et des institutions. Aussi, dans un environnement physique et socio-économique à peu près similaire, l'impact des différentes mesures peut être d'autant mieux observé et expliqué que, sur longue période, les régimes politiques et l'environnement économique ont changé de façon plus ou moins radicale.

L'idée de base est que les performances agricoles d'un pays dépendent de trois types de facteurs : des contraintes exogènes, une période de sécheresse ou la chute du prix mondial d'une culture d'exportation majeure par exemple ; des réformes de structure mises en place par les gouvernements ; des politiques macro-économiques et agricoles suivies. Afin d'évaluer l'efficacité des différentes politiques et de trouver les moyens de réduire certaines contraintes, il est nécessaire de mieux comprendre les effets de ces contraintes ainsi que l'impact des décisions émanant des responsables politiques. Selon les cas étudiés, la combinaison de ces trois facteurs peut engendrer, pour le secteur agricole, un processus de régression ou au contraire de prospérité.

Changements structurels

Le Sri Lanka et la Tanzanie ont mis en œuvre des réformes agricoles de très grande ampleur. Dans le premier de ces deux pays, la réforme a touché l'essentiel des cultures d'exportation : au début des années 70, ont été nationalisés les deux tiers des superficies plantées en thé, le tiers des surfaces consacrées au caoutchouc et 10 % des plantations de noix de coco. Ces mesures ont d'abord gravement affecté l'investissement privé et par la suite engendré de nombreux problèmes de gestion. A l'insuffisance de qualifications et de moyens administratifs se sont ajoutées des déséconomies d'échelle dues à la prise en charge des terres nationalisées par deux grosses compagnies d'Etat. Conséquence : une détérioration des performances.

1. Centre de développement, OCDE.

2. J. Lecaillon, C. Morrisson, H. Schneider, E. Thorbecke, *Politique économique et performances agricoles dans les pays à faible revenu OCDE*, à paraître prochainement. La publication passe en revue les performances de 25 autres pays pauvres. (Chacun des six pays fait l'objet d'une publication séparée.)

C'est en Tanzanie que les réformes les plus radicales ont été entreprises. A partir de 1973, les agriculteurs se sont vu imposer un regroupement en villages impliquant le déplacement de 9 millions de personnes et la création de 8 400 entités villageoises. Cette opération avait pour but de transformer les conditions de vie de l'ensemble de la population rurale mais dans la réalité, elle a contribué au déclin de la production agricole au cours des années 70 par suite, entre autres, de l'accroissement de la distance entre le lieu de travail et le domicile des agriculteurs. En particulier, la production céréalière commercialisée a diminué de 10 % par an tandis que les volumes exportés chutaient de 7 %, les agriculteurs revenant progressivement à une économie de subsistance.

Intervention de l'Etat

Dans tous les pays étudiés, l'Etat contrôle plus ou moins la commercialisation des produits agricoles. L'intervention publique est de règle pour les cultures destinées à l'exportation. Des agences d'Etat ont généralement le monopole de l'achat aux producteurs (soit directement, soit par des intermédiaires privés au prix officiel fixé par le gouvernement) et de la vente à l'étranger. En principe, ces organismes interviennent pour stabiliser les prix sur le marché intérieur et jouent parfois, pour les producteurs, un rôle de relais efficace. C'est le cas au Burkina Faso et au Mali pour le coton. Mais, en prélevant pour le compte de l'Etat de 20 à 50 % du prix à l'exportation, les agences publiques sont aussi l'instrument principal d'une politique fiscale qui peut nuire au développement de ces cultures.

L'intervention des pouvoirs publics est en général plus limitée en matière de commercialisation des denrées alimentaires. Dans deux pays toutefois, le gouvernement s'est efforcé d'imposer un contrôle complet du producteur au consommateur : au Mali, de 1960 à 1968, et en Tanzanie, à partir de 1973, où tout commerce privé de produits alimentaires fut interdit. Dans les deux cas, cette politique a eu des effets néfastes : chute des volumes commercialisés, développement d'un marché noir, difficultés d'approvisionnement des villes... Plus fréquemment, les gouvernements s'efforcent de mettre en place un système de double prix : un prix garanti (modeste) pour les producteurs et un prix subventionné pour les consommateurs. L'expérience montre que ce type de politique conduit à l'échec. La charge des subventions devient en effet progressivement insupportable (16 % des dépenses publiques du Sri Lanka en 1977) cependant que les producteurs diminuent leurs ventes au prix officiel pour se tourner vers le marché parallèle. Toutefois, si le gouvernement, par le biais d'un organisme prélevant sur ses stocks dès que le prix dépasse un plafond donné, limite son ambition à une relative stabilisation des prix sur les marchés urbains, il peut réussir à réduire les variations de prix.



En Tanzanie, le regroupement en villages, impliquant le déplacement de 9 millions de personnes, n'a pas eu les résultats favorables escomptés.

Imposition des agriculteurs

L'agriculture étant l'activité dominante dans les pays pauvres, de nombreux économistes ont défendu l'idée qu'elle devait fournir les ressources nécessaires au développement des autres secteurs. Cette idée a souvent été appliquée — au besoin par la contrainte. Pour dégager ce flux de ressources, le gouvernement peut lever un impôt direct forfaitaire ou assis sur le revenu. Mais ce type de mesures est en général inefficace en zone rurale et les Etats recourent plutôt à diverses taxes indirectes : taxes à l'exportation levées par les agences gouvernementales détenant un monopole de commercialisation, ou encore taxation des transports ou de la commercialisation. Mais le fait d'imposer aux producteurs un prix inférieur au prix qu'ils devraient normalement percevoir revient à dégrader, dans le court terme, les termes de l'échange interne entre produits agricoles et biens manufacturés (les prix agricoles en termes réels). Cependant, à long terme, une telle dégradation peut également résulter de la modernisation agricole et se traduire par un accroissement des rendements et de la production commercialisée.

En période d'augmentation rapide de l'offre, le simple jeu du marché — la concurrence entre les producteurs — entraîne un transfert de ressources de l'agriculture vers les secteurs non agricoles et cela à des prix de plus en plus bas en terme de produits non agricoles. Pour accroître de la même façon les capacités de production de l'agriculture, l'Etat doit en premier lieu canaliser des ressources vers ce secteur (biens d'équipement, infrastructures d'irri-

gation, crédits et recherches) en les combinant avec des mesures institutionnelles et des politiques de prix susceptibles d'accroître la productivité. Ce n'est qu'après cette phase de développement appuyée par l'Etat qu'une baisse des termes de l'échange se produit automatiquement au bénéfice du secteur privé. Cette évolution peut être alors renforcée par l'Etat au moyen de taxes indirectes ou d'autres prélèvements.

L'expérience des six pays étudiés montre que l'agriculture supporte souvent le poids des transferts de ressources à d'autres secteurs *avant* de bénéficier elle-même d'un programme de développement soutenu par l'Etat ce qui peut conduire à de graves difficultés pour le secteur agricole. Les effets de l'action gouvernementale peuvent être appréciés en observant l'évolution des termes de l'échange interne ou encore à la lecture du bilan des transferts positifs ou négatifs entre l'agriculture et l'Etat.

Il ressort de l'analyse comparative que la production commercialisée stagne ou régresse lorsque l'Etat, pour augmenter ses prélèvements ou diminuer les prix à la consommation, réduit les prix agricoles réels. C'est ce qui fut à l'origine du déclin de la production vivrière en Tanzanie et au Népal et de la baisse des cultures d'exportation à partir de 1965 au Sri Lanka et de 1973 en Tanzanie. Le cas tanzanien est spécialement intéressant dans la mesure où le pays voisin, le Kenya, a connu durant la même période un développement rapide des mêmes cultures grâce à une politique de prix judicieuse. Entre 1972 et 1980, le prix réel des produits agricoles a ainsi augmenté de 5 % au Kenya alors qu'il baissait de 27 % en Tanzanie.

Seul exemple d'une baisse des prix réels sans conséquence négative sur la production commercialisée : le coton au Burkina Faso et au Mali. Dans ces deux pays, les prix réels ont baissé en raison de

prélèvements accrus. Mais l'aide importante apportée à la culture du coton dès les années 60 a permis d'accélérer le progrès technique et d'accroître très rapidement les rendements. Conséquence : malgré la baisse du prix du coton, le revenu net à l'hectare a nettement augmenté en termes réels. Augmentation qui a incité les producteurs à produire davantage. L'exemple démontre que l'Etat ne peut alourdir les taxes sur les cultures commercialisées sans encourager préalablement l'extension des superficies et/ou des rendements ainsi que la modernisation des méthodes de production.

Interactions macro-économiques

S'il se produit un goulet d'étranglement en quelque endroit du circuit macro-économique, ses effets tendent à se répercuter sur les autres variables du système. Ainsi, lorsque la production agricole stagne ou décline, les répercussions sur le reste de l'économie et sur la balance des paiements sont-elles susceptibles d'engendrer, en retour, une accumulation de contre-performances économiques. Un cercle vicieux qu'illustre bien l'exemple tanzanien au cours des années 70 et plus encore récemment.

Une insuffisance de production limite les exportations, donc les recettes en devises, et par conséquent les capacités d'importations d'un pays. Cette restriction des importations freine l'utilisation des capacités industrielles et l'accès aux biens intermédiaires importés nécessaires aux secteurs de l'agriculture et des transports. La faible utilisation des capacités industrielles entrave la production de biens de consommation et de biens intermédiaires destinés au secteur agricole, ce qui réduit les incitations à produire pour les agriculteurs et limite les gains potentiels de productivité dans le secteur. De surcroît, l'insuffisance de la production appelle un niveau accru d'importations alimentaires, ce qui diminue encore les ressources en devises. Au plan financier, la multiplication des pénuries gonfle le volume des ventes réalisées à prix élevé sur les marchés parallèles et déclenche un enchaînement inflationniste qu'alimentent les déficits croissants des organismes publics.

De nombreuses raisons — dont certaines hors du contrôle des responsables politiques — peuvent expliquer un tel processus cumulatif. Mais le fait que l'Etat néglige le secteur agricole (en évoquant souvent le prétexte d'accélérer l'industrialisation) semble bien, dans le cas des pays en développement les plus pauvres, être le principal facteur explicatif. La détérioration de la production agricole a ainsi plusieurs causes : flux de ressources relativement importants détournés du secteur (peu allant en sens inverse) ; création d'institutions pour des mobiles plus idéologiques qu'économiques (par exemple le programme de construction de villages) ; application de divers mécanismes de contrôle quantitatif ; remplacement des cir-

cuits de production et de distribution privés par des organismes publics.

La dégradation des performances agricoles peut être accentuée par des contraintes externes et internes. Ainsi, la détérioration des termes de l'échange extérieur est-elle susceptible d'aggraver le déséquilibre de la balance des paiements. Parfois, des contraintes externes, comme l'envolée soudaine des prix à l'importation ou la dégradation des perspectives d'exportation, peuvent même déclencher le processus. Ces chocs risquent d'être amplifiés si les autorités décident que le secteur agricole doit supporter à lui seul la charge de l'ajustement en le privant par exemple des biens d'équipement qui lui sont nécessaires.

Le processus cumulatif de détérioration peut être observé dans tous les pays de l'échantillon. Mais c'est en Tanzanie que le phénomène présente l'ampleur et l'intensité les plus grandes. Lorsqu'une économie est enfermée dans un cercle vicieux, il est difficile de l'en sortir. Pour inverser le processus, des réformes marginales ne suffisent pas ; il faut une action gouvernementale multidirectionnelle. En clair, un ensemble de mesures institutionnelles et politiques agissant simultanément sur plusieurs « verrous » de la situation.

Institutions et réglementations adaptées

En comparant les expériences des pays étudiés, on se rend compte que la mise en place d'organismes spécifiques ou l'application de mesures déterminées ont peu de chance d'être efficaces si elles ne sont pas renforcées par un ensemble de dispositions complémentaires. L'impact combiné d'un ensemble cohérent — institutionnel et politique — concernant différents objectifs de développement (y compris l'utilisation des surplus agricoles) est en effet normalement plus important que la somme des différentes mesures séparées.

Quand il s'agit de cultures de subsistance (comme le millet et le sorgho dans les pays du Sahel ou le maïs en Afrique orientale et au Népal), la production totale — pas seulement celle qui est commercialisée — varie davantage en fonction des contraintes naturelles et de l'environnement institutionnel (approvisionnement, commercialisation, crédit) que de variables comme les prix ou les subventions. Le premier objectif dans ce domaine doit donc être d'atténuer ces contraintes par des mesures telles que la conservation des sols, l'accroissement des surfaces irriguées ou l'utilisation de semences résistant mieux à la sécheresse. Aussi bien au niveau de la production que de la distribution, l'encadrement institutionnel devra encourager et faciliter la commercialisation des cultures de subsistance.

Le recours aux seules politiques de prix pourrait provoquer de sérieuses perturbations si ces conditions n'étaient pas remplies. Par exemple, si les agriculteurs sont plus sensibles aux signaux des prix au niveau de la vente qu'au niveau de la

production, leur autoconsommation résiduelle risque de diminuer, avec des conséquences évidentes sur la nutrition. En revanche, si les conditions sont remplies et que la production s'en trouve encouragée, l'utilisation d'instruments d'action plus conventionnels (régulation des prix, subventions des consommations intermédiaires...) peut inciter les agriculteurs à conserver un revenu de subsistance, ce qui favorise le passage à une production commercialisable sans diminuer les possibilités d'autoconsommation alimentaire. L'exemple de la production de riz au Népal et à Sri Lanka (où il s'agit d'une denrée alimentaire de base) et dans les pays du Sahel (où le riz n'a qu'une importance mineure) en est une bonne illustration.

Au total, les régimes qui ont opté pour une économie mixte paraissent avoir obtenu de meilleurs résultats que ceux qui ont mis en œuvre des solutions plus tranchées. Il serait naturellement simpliste d'imputer intégralement la médiocrité des performances réalisées au régime politique et à l'idéologie dominante. On peut néanmoins tirer quelques enseignements de l'expérience comparée des pays étudiés. Les facteurs suivants semblent avoir contribué à l'insuffisance des résultats :

- la non-reconnaissance du rôle joué par les prix et les autres incitations à la production, par exemple la disponibilité immédiate des biens de consommation finale et intermédiaire dans les régions rurales

- l'utilisation, à l'inverse, de mécanismes d'ajustement qualitatif comme le rationnement des engrais, le contingentement des ventes ou la fixation de prix irréalistes
- l'assimilation faite entre développement et industrialisation qui donne naissance à des politiques discriminatoires à l'égard de l'agriculture.

L'étude comparative nous montre que l'Etat doit, dès le départ, encourager le développement de l'agriculture par le biais d'institutions et de politiques appropriées. Plutôt que d'effectuer des prélèvements sur les ressources de l'agriculture au début du processus de développement, les autorités doivent contribuer à recycler tout surplus agricole à l'intérieur du secteur lui-même : par exemple réinvestir dans l'irrigation, ou d'autres services destinés aux paysans, les recettes fiscales tirées de l'agriculture. C'est dire qu'au premier stade de la mutation structurelle, le secteur agricole doit être considéré comme un véritable moteur de la croissance et non pas comme un « réservoir d'excédents » où le reste de l'économie pourrait puiser.

En réalité, le transfert des surplus vers les secteurs non agricoles se produira de façon quasi automatique une fois l'agriculture engagée sur un sentier de croissance durable, le progrès technique et le jeu du marché amenant une baisse des termes de l'échange interne. Ce transfert automatique permettra de financer durablement le développement non agricole. En revanche, un transfert forcé imposé par l'Etat dès le départ risque d'étouffer aussi bien le développement de l'agriculture que celui des autres secteurs d'activité. ■

Interaction économique pays débiteurs - OCDE

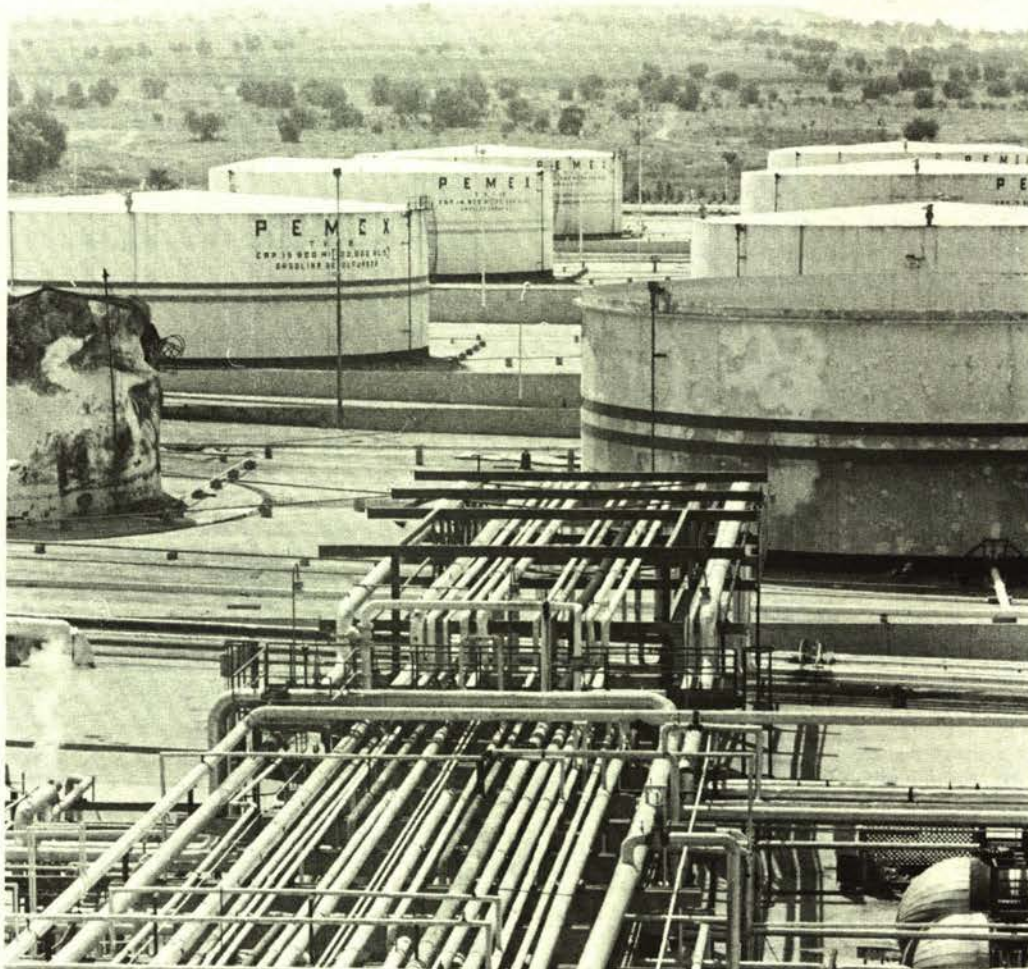
Condition sine qua non pour améliorer la situation des pays en développement lourdement endettés : une bonne gestion économique intérieure. Mais condition insuffisante. L'environnement économique international joue aussi et, en particulier, la conjoncture dans les pays industrialisés. Une récente étude de l'OCDE, consacrée à 12 pays confrontés à un grave problème d'endettement, explique comment¹.

L'étude fait une distinction entre « débiteurs stables » et « débiteurs à problèmes » qui soit n'ont pas honoré une part importante de leurs échéances depuis 1982, soit ont obtenu un rééchelonnement de leur dette extérieure (voir tableau ci-dessous). Parmi les 12 pays retenus – représentant, en 1984, plus de 55 % de la dette extérieure globale des pays en développement importateurs de capitaux –, sept sont considérés comme débiteurs à problème. On peut également distinguer les pays qui tirent du pétrole plus de la moitié de leurs recettes d'exportation, et les autres.

Les groupes de pays débiteurs

Les groupes de pays débiteurs	
A problèmes	Stables
Argentine	Algérie
Brésil	Indonésie
Chili	Malaisie
Mexique	Corée du sud
Nigeria	Thaïlande
Philippines	
Venezuela	
Pétroliers	Non pétroliers
Algérie	Argentine
Indonésie	Brésil
Mexique	Chili
Nigeria	Malaisie
Venezuela	Philippines
	Corée du sud
	Thaïlande

Même si les pays exportateurs de pétrole ont souffert de la chute des prix du début



Le Mexique, producteur de pétrole et « débiteur à problèmes ».

1986, la plupart des pays en développement ont connu ces dernières années une amélioration de leur balance commerciale. Ils n'ont réussi toutefois qu'à stabiliser le rapport dette et charges d'intérêts/exportations, malgré leurs efforts pour comprimer les importations. Pour que leur situation commence réellement à s'améliorer, il faudra encore plusieurs années d'ajustement : leur endettement s'est tellement accru entre 1979 et 1982 qu'ils n'ont pu, depuis lors, le réduire dans une proportion équivalente. Pour les débiteurs à problèmes et les pays pétroliers, qui n'ont eu que peu de possibilités d'accroître leurs ventes à l'étranger, une sévère réduction des importations a été le seul moyen de stabiliser le rapport charges d'intérêts/exportations. En revanche, les débiteurs stables ont bénéficié d'un courant d'exportations plus important et n'ont donc pas eu à restreindre autant leurs importations pour maintenir à un niveau soutenable leur endettement extérieur.

La dette mise en modèle

L'OCDE a construit un modèle afin d'évaluer les perspectives à court et moyen terme de ces 12 pays lourdement endettés. Aux données économiques de base relatives à ces pays sont associées des hypothèses sur l'influence de facteurs exogènes comme les liens économiques entre pays en développement et pays de l'OCDE. En l'occurrence, que, de 1987 à 1990, le PIB de la zone OCDE croîtrait en moyenne de 3¼ % par an et le taux d'inflation de 3 % ; que le prix moyen du baril de pétrole serait de 15 dollars ; que, après la baisse du dollar en 1985 et 1986, les taux de change nominaux resteraient stables.

Autre hypothèse-clef du scénario : tous les groupes de pays débiteurs continueraient d'enregistrer, au cours de la période considérée (comme en 1985), des excé-

1. Situation de l'endettement international et liens entre pays en développement et zone OCDE, *Revue économique de l'OCDE*, n° 7.

dents substantiels de leur balance courante, déduction faite des revenus d'investissement. Dans ces conditions, le scénario laisse apparaître une diminution de la valeur des exportations en 1986 pour les pays à problèmes et les pays pétroliers, diminution suivie d'une croissance annuelle moyenne de 5 à 9 % entre 1987 et 1990. Cette amélioration permettrait à l'ensemble des pays débiteurs de relâcher leur compression des importations – dès 1986 pour les pays non pétroliers, à partir de 1987 pour les débiteurs à problèmes et les débiteurs stables et en 1988 pour les pays pétroliers.

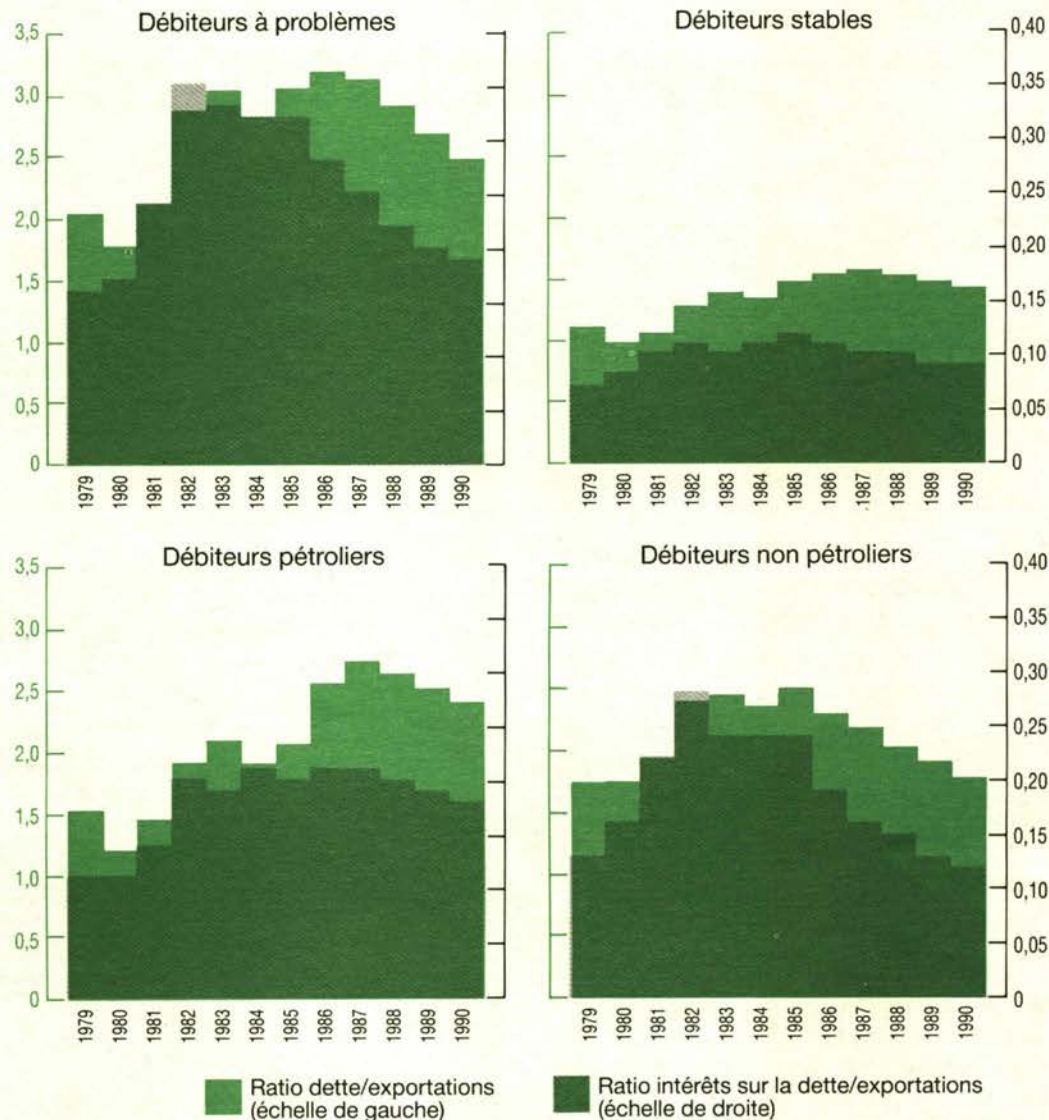
La balance courante des débiteurs à problèmes et des pays pétroliers était à peu près équilibrée en 1985, le déficit de leurs revenus d'investissements compensant leur excédent courant hors investissement. L'endettement de chacun de ces deux groupes devrait augmenter d'environ 4 milliards de dollars en 1986, ce qui implique un fort accroissement du rapport dette/exportations (graphique). Ce rapport atteindrait son maximum en 1987, après quoi, en ce qui concerne les débiteurs à problèmes, il déclinerait pour revenir en 1990 à son niveau de 1981-1982 (le rapport charges d'intérêts/exportations revenant à son niveau de 1980-1981).

En revanche, pour les pays exportateurs de pétrole, les pertes de recettes à l'exportation seront telles d'ici à 1990 qu'à cette date, ils supporteront un rapport dette/exportations encore supérieur à son niveau de 1985 (le rapport charges d'intérêts/exportations retrouvant à peu près son niveau de 1981-1982).

Débiteurs stables et pays non pétroliers ont accusé en 1985 un déficit global de 16 milliards de dollars de leur balance courante (8 milliards pour chaque groupe ; tableau). Durant la période couverte par la projection, l'encours de la dette augmentera annuellement de quelque 4 milliards de dollars pour les pays non pétroliers et de 7 milliards pour les débiteurs stables. Ceux-ci, comme les autres groupes, verront leur rapport dette/exportations culminer en 1987 pour se réduire par la suite chaque année jusqu'en 1990 (pour les pays non pétroliers le rapport baissera tout au long de la période). Dans les deux cas, le modèle fait apparaître une forte diminution du rapport charges d'intérêts/exportations qui retrouve son niveau d'avant 1981 à la fin de la décennie.

Entre 1985 et 1990, l'endettement total des 12 pays augmentera, selon le scénario, de plus de 25 milliards de dollars. Une hausse qui devra être financée par de nouveaux emprunts nets publics ou commerciaux, même si l'on doit tenir compte du fait que la balance courante globale de ces pays se sera améliorée simultanément de 8 milliards. La baisse des recettes d'exportations des débiteurs à problèmes et des pays pétroliers en 1986 serait compensée par une nouvelle diminution de leurs importations en 1990, dont le volume sera pour les pays pétroliers de 30 % inférieur au niveau de 1985. Dans le même temps, les pays non pétroliers verront au contraire le volume de leurs achats à l'étranger

ENDETTEMENT TOTAL ET INTÉRÊTS SUR LA DETTE PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS (ratios)



s'accroître de 55 %. Si l'on prend comme hypothèse une augmentation des importations des pays endettés, la projection aboutit à un alourdissement bien plus important de l'endettement ; le financement de cette dette poserait alors de sérieux problèmes.

D'autres scénarios ont été élaborés sur la base d'une modification de certaines variables exogènes importantes – la croissance de l'OCDE, les taux d'intérêt, les taux de change, les prix du pétrole et des autres produits de base. Ainsi, en augmentant d'un point le taux de croissance de la zone OCDE retenu dans l'hypothèse de base, l'évolution de l'encours de la dette des pays débiteurs serait inchangée mais, compte tenu du gonflement de leurs recettes d'exportations, le rapport dette et charges d'intérêts/exportations s'améliorerait beaucoup plus rapidement. Si, d'autre part, les taux d'intérêt américains à court terme étaient d'un point plus élevé, les importations et les exportations des pays débiteurs n'en seraient pas affectées mais leur endettement en 1990 marquerait, par rapport à la première projection, une hausse de 24 milliards de dollars. En

cas d'augmentation à la fois du taux de croissance et des taux d'intérêt de l'OCDE, on aboutit à un rapport dette/exportations plus faible et à une progression plus forte des importations en volume.

Une dépréciation annuelle de 5 % du taux de change effectif du dollar (taux pondéré en fonction de la structure du commerce extérieur des Etats-Unis) entre 1987 et 1990 augmenterait les recettes d'exportation des pays endettés et améliorerait leurs principaux ratios d'endettement. Compte tenu de ses répercussions sur l'activité économique des pays de l'OCDE, une hausse de 10 % des prix pétroliers à partir de 1988 améliorerait le rapport dette et charges d'intérêts/exportations dans la plupart des pays débiteurs, à l'exception de certains importateurs nets de pétrole. Quant à une baisse du prix des produits de base non pétroliers (c'est-à-dire, en fait, une stagnation en 1986 et non une hausse de 8 % comme préalablement supposé), elle amoindrirait les recettes d'exportation ainsi que les importations et se traduirait par une détérioration des rapports dette et charges d'intérêts/exportations.



Une industrie hautement compétitive contribue à maintenir la Corée du sud dans le groupe des « débiteurs stables ».

Ces différentes hypothèses font apparaître les liens entre les économies des pays en développement et les divers facteurs exogènes. *Grosso modo*, les effets qu'ils produisent en hausse ou en baisse sont symétriques, mais il n'est pas toujours aisé de mesurer avec précision les interactions entre évolutions positives et négatives de ces facteurs.

Effets boomerang

Les liens entre pays en développement et pays industrialisés ont parfois des implications encore plus complexes. Etant donné en effet que 25 % de la valeur des exportations de l'OCDE se réalisent avec les pays en développement, la conjoncture économique dans la zone OCDE est influencée, en retour, par l'évolution des pays débiteurs. Si ces derniers réduisent leurs importations – comme ils l'ont fait depuis 1982 – il en résulte *ipso facto* une baisse des volumes d'exportations de la zone OCDE ainsi qu'une réduction de la demande adressée aux pays débiteurs. Il se produit alors une série d'effets secondaires : la demande d'importations d'une région affecte le volume des exportations de l'autre, donc son PIB, la seconde zone réduisant à son tour sa demande pour les produits de la première et ainsi de suite.

Une simulation illustre le phénomène : si trois régions en développement hors OCDE réduisent de 2 % leur volume d'importations, le PIB réel de l'OCDE diminue de 0,2 %, ce qui induit une baisse de 0,8 % du volume des exportations de l'OCDE et de 0,4 % de ses importations. Dans le même temps, les exportations des pays en développement se réduiraient de 0,8 % cependant qu'à la dégradation de la balance courante de l'OCDE correspondrait une amélioration à peu près similaire de celle des pays en développement.

Ainsi donc, une croissance ralentie dans les pays débiteurs se traduit par une moindre expansion des revenus dans les pays de l'OCDE ; à l'inverse, une plus forte croissance dans les pays en développement accélère celle des pays de l'OCDE et agit en retour sur les exportations et les importations des premiers. De la même façon, une stimulation initiale de la croissance du revenu réel des pays de l'OCDE entraîne une augmentation des importations des pays débiteurs, ce qui donne une impulsion supplémentaire à l'expansion des pays industrialisés.

Cela dit, s'ils ne veulent pas que se détériorent leurs ratios financiers, les pays débiteurs doivent s'assurer d'une augmentation de leurs recettes d'exportations avant de songer à augmenter leurs achats à l'étranger. Dans cette optique, si les pays en développement voient leurs apports financiers extérieurs augmenter sans que progressent leurs revenus d'exportations, ils ne peuvent augmenter leurs importations qu'au détriment de leur situation financière. C'est dire l'importance du lien entre exportations des pays endettés et performances économiques des pays de l'OCDE. ■

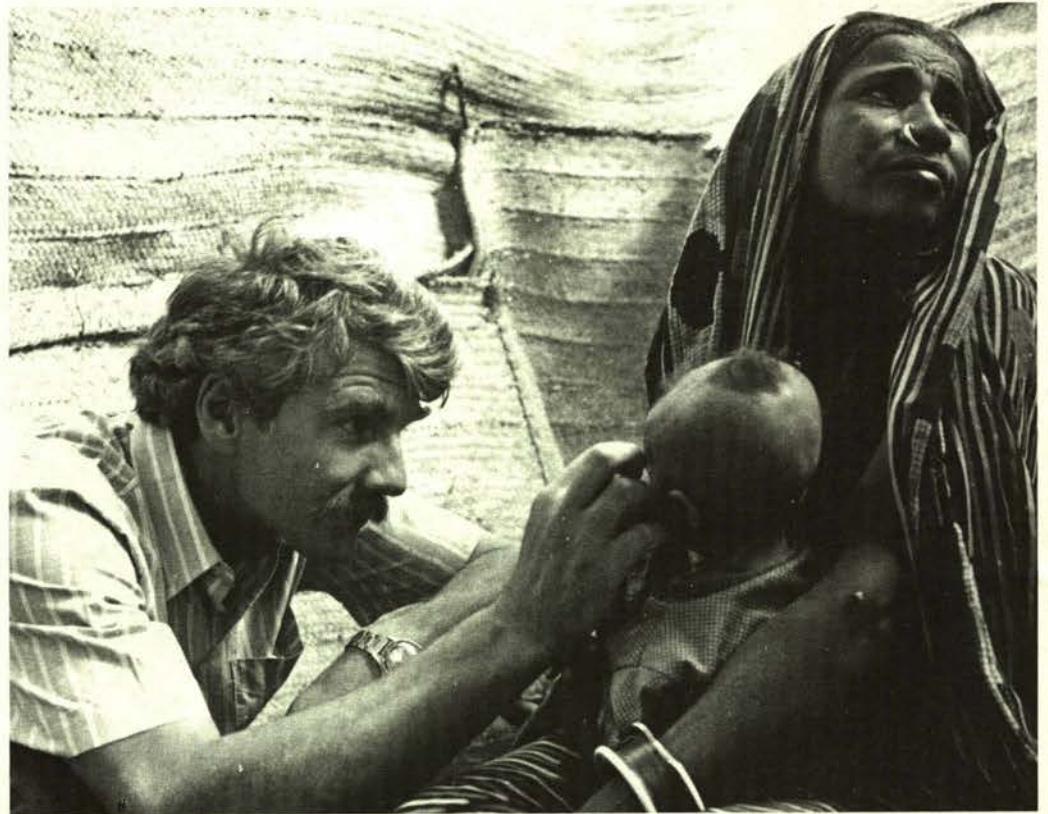
SITUATION FINANCIÈRE DES PAYS DÉBITEURS

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Ratio réserves/importations (mois)							
Débiteurs à problèmes	5,0	3,8	2,8	2,1	3,3	5,4	5,3
Débiteurs stables	3,5	3,4	2,9	2,4	2,4	2,6	3,0
Débiteurs pétroliers	3,8	3,9	2,7	1,8	3,1	4,2	4,2
Débiteurs non pétroliers	4,8	3,5	3,0	2,6	2,5	3,6	3,9
Balance courante (milliards de dollars)							
Débiteurs à problèmes	-18,3	-22,2	-41,0	-39,3	-8,1	3,3	-0,1
Débiteurs stables	-6,0	-4,6	-10,2	-13,4	-13,6	-7,2	-7,6
Débiteurs pétroliers	-4,9	2,4	-18,3	-22,1	-0,7	6,8	0,9
Débiteurs non pétroliers	-19,3	-29,1	-32,9	-30,6	-20,9	-10,8	-8,7
Dettes (milliards de dollars)							
Débiteurs à problèmes	180	216	268	310	319	331	339
Débiteurs stables	71	81	95	110	122	131	143
Débiteurs pétroliers	114	132	162	183	189	189	192
Débiteurs non pétroliers	136	166	201	237	253	273	289

Développement du tiers monde : le rôle des organisations non gouvernementales

— par Elena Borghese¹ —

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont joué ces dernières années un rôle de plus en plus déterminant dans la coopération pour le développement. La valeur intrinsèque de leur aide est, pour les populations des pays les plus démunis, sans commune mesure avec l'importance des fonds accordés. Comme tous les organismes d'aide, les ONG font à l'heure actuelle le point sur leur expérience.



C'est durant la famine dont a souffert l'Afrique en 1984-85 que les ONG se sont fait véritablement connaître en attirant, en même temps que les médias, l'attention sur une situation désespérée. Et surtout en mobilisant des fonds et en organisant les secours. Leur empressement à apporter une aide en cas d'urgence n'est cependant qu'un des aspects de leur action et ne doit pas masquer leur importance croissante dans la difficile réalisation du progrès économique et social à long terme dans les pays les plus pauvres. Car elles ont largement contribué au développement des ressources humaines et à la création d'institutions locales. Les organismes d'aide officiels cherchent, de ce fait notamment, de plus en plus à coopérer avec les ONG, tendance qui s'est clairement manifestée lors des réunions de 1985 à 1986 du comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)².

La spécificité des ONG

Les ONG qui participent au développement se comptent par milliers dans les pays du CAD. Elles constituent un groupe extrê-

mement diversifié : des organisations confessionnelles (les plus nombreuses et aussi certains des principaux bailleurs de fonds) ; d'importantes institutions spécialisées (la Croix Rouge, les organismes de secours aux réfugiés, la Fédération internationale pour le planning familial, les organisations Sauver les enfants) ; de nombreux organismes plus modestes intervenant dans des secteurs spécifiques (agriculture, alphabétisation des adultes, formation professionnelle, lutte contre certaines maladies — lèpre, cécité). Il existe en outre des fondations privées (Rockefeller, Ford), qui participent au financement de la recherche, des organisations à vocation multiple (OX-FAM) et d'autres encore qui fonctionnent surtout grâce à des subventions publiques (CARE, organismes d'envoi de volontaires).

Les gouvernements des pays du CAD souhaitent coopérer avec les ONG pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles sont

1. Direction de la coopération pour le développement, OCDE.

2. L'OCDE publiera cette année un rapport sur le rôle des organisations non gouvernementales dans la coopération pour le développement.

l'émanation d'un engagement de la population des pays développés. Elles possèdent aussi des qualités particulières qui peuvent faire défaut aux institutions plus importantes. Le personnel des ONG n'est par exemple pas toujours aussi qualifié ou expérimenté, mais il est en général très attaché à sa mission ; en outre, soumis à des règles moins contraignantes, il peut agir avec plus de souplesse, donc plus vite. Par ailleurs, les ONG consacrent une plus grande partie de leurs fonds au financement d'initiatives locales et préfèrent assumer les coûts de fonctionnement sur place plutôt que fournir des équipements, du matériel importé et du personnel expatrié. Leur politique — « investir dans les hommes » — s'accompagne d'une volonté de tenter des expériences et de prendre des risques, notamment dans la recherche de technologies appropriées et de solutions adaptées du point de vue de l'environnement.

En règle générale, les ONG tirent l'essentiel de leurs ressources de contributions volontaires ; les subventions publiques ne représentent en moyenne qu'environ le tiers de leurs dépenses. En 1985, les fonds d'origine privée distribués par ces organisations ont atteint 2,9 milliards de dollars, soit un peu moins de 10 % du total de l'aide publique au développement (APD) octroyée par les pays du CAD. Cette même année, environ 5 % de l'APD ont été affectés à des projets cofinancés avec les ONG.

A de rares exceptions près, ces organisations sont de taille modeste, mais leur contribution représente parfois une part considérable des ressources disponibles pour le développement de certains petits pays pauvres. De même, dans certains secteurs d'activité, leur concours est particulièrement important. Selon la Banque mondiale, leur participation aux programmes d'alimentation en eau des campagnes atteint 180 millions de dollars par an, soit une contribution trois fois supérieure au montant des prêts accordés par la Banque elle-même, ou encore à celui des dépenses de l'UNICEF (la principale agence des Nations unies intervenant dans ce domaine).

« Les ONG du Sud »

L'apparition de partenaires locaux dans les pays en développement est l'un des faits marquants des années 80. Ces « ONG du Sud », souvent créées par des ressortissants du tiers monde à l'esprit novateur, sont aussi le fruit de la politique menée ces dernières décennies par les ONG des pays du CAD : constituer un « potentiel local » au sein des groupes participant à leurs projets sur le terrain et former la population afin de l'inciter à prendre en charge ces projets.

Le Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique occidentale (CESAO) et l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES) (organismes régionaux de formation, le dernier implanté en Afrique centrale) illustrent cet effort de formation sur le terrain. Fondés tous deux dans les années 60 par des

membres de congrégations chrétiennes, ils visaient, en dehors de toute considération religieuse, à élargir les possibilités professionnelles des populations locales. Financés à la fois par des subventions publiques et des contributions volontaires, ils sont en mesure de répondre à des besoins très variés. Au fil des ans, des dizaines de milliers de personnes, appartenant pour la plupart aux milieux les plus modestes, ont bénéficié de la formation dispensée par ce genre d'institutions à but non lucratif créées par des ONG. Ce phénomène a, en lui-même, été pour beaucoup dans la naissance des ONG du Sud.

s'est réfugiée dans des villages nichés au pied des falaises de Bandiagara. Malgré la quasi-impossibilité de cultiver la terre rocailleuse en cet endroit, les Dogons ont su mettre au point un mode de survie reposant sur une exploitation optimale du sol et une étroite coopération entre les membres de leur ethnie. Grâce au concours d'une ONG néerlandaise (CEBEMO), un projet de développement rural, comportant une formation alternée au CESAO, a pu être lancé en 1970. Ce projet a été progressivement étendu à des activités telles que la création de banques de semences, l'ouverture de pharmacies et de magasins de

RESSOURCES DES ONG POUR LEURS ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SECOURS, 1985

	Dons privés recueillis par les ONG		Contribution des Membres du CAD aux ONG	
	Equivalent en millions de dollars	Dollars par habitant	Equivalent en millions de dollars	Pourcentage de l'APD totale
Allemagne	424	6,95	174	5,9
Australie	52	3,30	13	1,7
Autriche	18	2,38
Belgique	23	2,33	28	6,4
Canada	171	6,74	142	8,7
Danemark	16	3,13	7	1,6
Etats-Unis	1 513	6,32	803 ^a	8,5
Finlande	13	2,65	4	1,9
France	65	1,18	43	1,1
Irlande	22	6,18	2	5,1
Italie	8	0,14	39	3,6
Japon	101	0,84	41	1,1
Norvège	52	12,54	34	5,9
Nouvelle-Zélande	8	2,46	1	1,9
Pays-Bas	98	6,77	69	6,1
Royaume-Uni	169	2,98	28	1,8
Suède	78	9,34	41	4,9
Suisse	54	8,27	41	13,6
Total des Membres du CAD	2 885	4,13	1 510^b	5,1

a) Année fiscale ; 327 millions de dollars pour l'aide alimentaire compris ; 243 millions pour des programmes d'urgence transitant par des organisations volontaires privées exclus. Ce montant comprend, outre les subventions aux projets des ONG, les contrats en régie.

b) En outre, la Commission des Communautés européennes a cofinancé pour un montant de 32 millions de dollars des projets ONG (et versé 44 millions au titre de l'aide alimentaire ainsi que 35 millions pour l'aide d'urgence transitant par les ONG).

Les ONG locales ne regroupaient pas moins de 60 millions de personnes en Asie, 25 millions en Amérique latine et 12 millions en Afrique, d'après les estimations faites en 1985 par le Club de Rome. Elles ont donc acquis dans leurs pays respectifs un rôle important de catalyseur et d'agent du développement. Parmi elles, on trouve non seulement des organismes bénévoles « classiques » mais aussi de petits groupes d'agriculteurs, de villageois ou de femmes qui cherchent à améliorer leurs propres conditions de vie. Ces groupes locaux sont parfois réunis en fédérations ou en associations régionales ou nationales.

Les Dogons, au Mali, fournissent un des multiples exemples de ce que peuvent faire les organisations locales d'auto-assistance. Cette ethnie, qui a toujours vécu sous la menace des peuplades voisines,

village, l'octroi d'aides pour l'acquisition d'outils agricoles, le forage de puits et l'installation de systèmes de captage pour l'arrosage des potagers dont la terre doit être remontée de la vallée à dos d'homme. Cette extension du projet a ouvert la voie à de profonds changements, puisqu'il intéresse maintenant une cinquantaine de villages de la région dont quelques-uns habités par d'autres ethnies.

Au Bangladesh, la plus grande ONG de développement rural du pays (*Bangladesh Rural Advancement Committee*, BRAC) est issue d'un modeste organisme de secours local créé en 1972. Dix ans plus tard, les quelque 1 500 personnes qu'elle employait assuraient à plus de 16 000 familles divers services de développement (facilités de crédit et de commercialisation pour l'agriculture, la pêche, l'élevage et le tissage et,

plus récemment, médecine préventive – réhydratation par voie orale, vaccination). Ses activités sont organisées dans le cadre de groupements locaux de 20 à 30 personnes en majorité des paysans sans terres, des pêcheurs et des femmes sans ressources. La mise sur pied de ces groupes se fait à l'occasion de séances informelles d'alphabétisation fonctionnelle au cours desquelles les participants apprennent à cerner leurs problèmes et à rechercher des solutions – location collective de terres, transformation du paddy (riz non décortiqué) par des groupes de femmes, octroi de crédits pour l'achat d'embarcations de pêche. Dans l'une de ses études consacrée à l'emploi rural au Bangladesh, la Banque mondiale souligne les réalisations des ONG nationales et étrangères dans ce pays et recommande que, dans un but d'efficacité, elles soient associées à l'avenir aux programmes gouvernementaux.

Des recommandations analogues viennent d'être faites par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le Club du Sahel. Les structures participatives comprenant des producteurs agricoles africains devraient collaborer avec les pouvoirs publics à la conception et la mise en œuvre des programmes nécessaires à la création d'un marché céréalier régional qui permettrait d'enrayer la marginalisation croissante des populations rurales déshéritées et la progression de la désertification³.

Les organisations locales ne réussissent cependant pas toutes dans leur entreprise – faute de ressources, de moyens de commercialisation et de transport, de savoir-faire technologique ou d'expérience de la gestion. Ces insuffisances risquent de décourager tout effort véritable, voire d'empêcher l'accumulation du capital minimal nécessaire pour échapper à la spirale de la pauvreté.

L'efficacité des organisations locales d'auto-assistance dépend notamment des relations qu'elles entretiennent avec les organismes de financement des pays développés. Chacun sait que pour qu'un projet de développement puisse continuer sur sa lancée après la cessation de l'aide extérieure, il faut que sa direction soit confiée, le plus tôt possible, au groupement local intéressé. Or, les organismes d'aide répugnent parfois à déléguer leurs pouvoirs et négligent la formation de la population locale à la gestion et à la comptabilité – ils sont trop souvent soucieux de montrer que ce sont eux qui ont « réussi » et se substituent alors aux partenaires locaux.

Il arrive que la population locale n'ait guère son mot à dire sur les finances, la politique et les programmes de ses propres organisations. C'est fréquemment le cas lorsqu'au niveau du village, les groupes sont constitués principalement ou exclusivement de femmes, mais que celles-ci sont écartées des échelons supérieurs et que le plan d'action de l'organisation ne prévoit aucun programme en leur faveur ; les relations avec les donateurs et les services nationaux se situant à ces échelons, les préoccupations de la base risquent de ne jamais être véritablement prises en



Une façon de « Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel ».

compte. Nombre de sociétés du tiers monde font encore peu de cas des femmes, de leurs souffrances, leur travail, leurs contraintes, leur contribution au revenu familial. Il existe pourtant, dans certains pays, des organisations féminines remarquables, comme l'Association des travailleuses indépendantes (*Self-Employed Women's Association*), en Inde. Ce problème est cependant de plus en plus largement reconnu. A preuve : deux pays Membres du CAD (les Pays-Bas et la Suède) ont alloué à leurs missions diplomatiques dans plusieurs pays en développement d'importants fonds spéciaux destinés à faciliter le financement de groupes et de projets gérés par des femmes.

Assouplir les procédures de financement

Un simple coup d'œil sur les procédures de demande d'aide et de financement d'un projet bénévole suffit pour constater que nombre d'organismes s'attachent presque exclusivement aux aspects qui devraient faire l'objet d'un effort conjoint, et ne s'intéressent guère aux apports locaux. Lorsque le financement est échelonné, les versements qui ne sont opérés qu'au vu d'un rapport financier sur l'état d'avancement du projet, risquent de parvenir tardivement. De fait, le calendrier établi n'a parfois aucun rapport avec le cycle des saisons et le programme de travail sur le terrain. Ce genre de difficultés est à l'origine de la recherche de procédures de

financement plus souples, comme l'ouverture de lignes de crédit immédiatement utilisables lorsqu'un apport extérieur s'impose.

Au Sahel, par exemple, la saison sèche est une période d'inactivité dont on peut profiter pour installer des systèmes de captage d'eau, améliorer les routes, etc. C'est ce qu'essaie de faire une des principales ONG africaines, « Six S »⁴, créée à l'initiative de populations rurales du Burkina Faso mais qui regroupe également des paysans du Mali et du Sénégal. Grâce aux lignes de crédit accordées par des ONG néerlandaises et allemandes et les autorités suisses, il lui est possible de tirer parti de cette saison pour améliorer l'environnement et entreprendre des activités génératrices de revenus⁵. Certes, cette formule exige une grande confiance dans la maturité des groupes locaux ainsi qu'un suivi et une comptabilité appropriés.

La transparence comptable est évidemment capitale, mais encore faut-il disposer

3. Communiqué des secrétariats du CILSS et du Club du Sahel sur le colloque de Mindelo (Cap Vert), décembre 1986 : recommandations finales.

4. « Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel ».

5. Voir Bernard Lecomte *L'aide par projet : limites et alternatives*, Etudes du Centre de développement, OCDE, Paris, 1986.



Deux rôles importants pour les ONG du Nord : mobiliser des fonds et sensibiliser l'opinion publique.

de fonds suffisants. Nombre d'ONG du Sud souffrent d'un manque de ressources pour les projets, mais surtout pour le développement et le financement de l'institution elle-même, sans quoi ces organisations ne sauraient apporter leur aide à un projet quelconque. Leurs dirigeants doivent consacrer trop de temps et d'énergie à trouver d'éventuels bailleurs de fonds. Pour résoudre ces difficultés, l'USAID a innové en allouant à chacune de ses missions des fonds spéciaux accessibles aux ONG locales, américaines ou internationales. Cette formule de « dotations globales », qui a fait ses preuves en Asie, est actuellement tentée dans quatre pays africains (le Kenya, le Sénégal, la Somalie et le Zaïre). Afin de favoriser les initiatives locales de développement auto-assisté, le Congrès des Etats-Unis a créé une Fondation pour le développement de l'Afrique (*African Development Foundation*) qui, pour sa première année de fonctionnement (1984), s'est vu accorder un budget de 4,5 millions de dollars. En 1986, le Canada a de son côté réservé pour les cinq années suivantes une somme de 20 millions de dollars, destinée à financer les ONG africaines avec l'assistance technique du Programme des Nations unies pour le développement. En Allemagne, enfin, il existe auprès du ministère fédéral de la coopération économique, un service

spécifiquement chargé de l'aide aux programmes expérimentaux d'octroi de crédits aux projets d'auto-assistance des populations démunies.

La coopération entre les ONG

Une coopération plus étroite sur le terrain entre les ONG du Nord et du Sud contribuerait aussi à une plus grande efficacité. Certains pays africains – le Mali, par exemple, lors de la récente famine – ont ainsi mis en place un conseil national des ONG. Il conviendrait également de créer des centres nationaux de technologie – comme celui de Kumasi (Ghana) – qui permettraient aux différents utilisateurs de ne pas avoir à se lancer à chaque fois dans la recherche de modèles ou de fabricants. Accessibles à tous, ils pourraient également être employés à des fins de démonstration et de formation.

La mise en commun des institutions et des structures permet, en assurant un partage de l'expérience acquise et une continuité, de mieux se concentrer sur les besoins des populations et des partenaires locaux. Elle peut aussi faciliter le dialogue avec les gouvernements et les organismes d'aide étrangers. Ces avantages sont d'autant plus importants que les ONG ne peuvent à elles seules reproduire leurs projets à grande échelle.

Les ONG du Nord manifestent, elles aussi, une plus grande volonté de coopération. La Commission des Communautés européennes a lancé le mouvement en

créant il y a dix ans un Comité de liaison composé de représentants élus par les ONG des pays Membres. Sur le plan national, des efforts dans le même sens ont été faits ces dernières années. La France a mis en place une commission permanente devant servir de cadre de discussion et de concertation entre les ONG et le secteur public et aux Etats-Unis plus de cent organismes bénévoles privés se sont regroupés au sein d'une association (INTERACTION). Certains autres pays du CAD (Australie, Canada) ont depuis longtemps des structures permanentes de consultation. En outre, le Conseil international des agences bénévoles (CIAB) continue d'encourager la coopération entre ONG de différents pays. Ce conseil réunit des organisations de la plupart des pays de l'OCDE (y compris du Japon) et, depuis peu, des pays du tiers monde. A noter également l'existence de l'IREC (Innovations et réseaux pour le développement), organisme qui s'efforce de favoriser les relations entre ONG du Sud et la mise en commun de technologies appropriées.

Une seule et même planète

A l'heure actuelle on entend évoquer une forme de répartition des tâches à long terme : les ONG du Sud assureraient la conception et la mise en œuvre des projets sur le terrain, celles du Nord s'attachant essentiellement à mobiliser des fonds et à informer l'opinion publique par une action éducative en faveur du développement.

La multiplication des accords de « jumelage » et de parrainages entre villes, villages, associations et institutions de pays développés et en développement laisse entrevoir un renforcement des relations Nord-Sud à un autre niveau que celui des Etats. Les ONG participent à ce mouvement ; elles sont entre autres à l'origine de la plupart des propositions formulées dans le cadre du Programme européen de coopération décentralisée pour la réalisation en Afrique de petits projets hydrauliques (« Solidarité-Eau »). Outre l'apport de fonds et l'assistance technique, les accords de jumelage peuvent offrir des avantages précieux dans le domaine de l'« éducation en faveur du développement », en créant au fil des ans des liens entre individus, familles et institutions.

La formation d'un réseau d'accords d'association pourrait, parallèlement à l'introduction de ce type de sensibilisation dans les écoles, contribuer à transformer davantage le monde en un véritable « village ». Les ONG ont souvent montré la voie en réduisant par leur action les distances et les différences entre le Nord et le Sud. Elles participent à l'amélioration des conditions de vie des populations pour lesquelles chaque repas constitue un problème réel. C'est pourquoi il conviendrait de diffuser aussi largement que possible leur connaissance des difficultés et des possibilités de vaincre la pauvreté qu'ont les habitants les plus démunis de notre planète, et de leur apporter le plus ferme soutien dans leur lutte contre la misère. ■

Des gouvernements et des hommes... en mouvement

L'avenir des migrations

Les pénuries de main-d'œuvre qui, dans les années 50 et 60, attiraient vers plusieurs pays européens de l'OCDE des travailleurs immigrés en grand nombre, ont fait place à des excédents persistants, c'est-à-dire à de forts taux de chômage.

Mais, si l'on en croit une conférence sur l'avenir des migrations organisée récemment à l'OCDE, les différences de situation économique entre régions plus ou moins développées continueront à susciter des mouvements migratoires. Beaucoup de pays Membres – après avoir imposé un contrôle strict du nombre des entrées légales sur leur territoire – se trouvent aujourd'hui confrontés à un problème de plus en plus grave, celui de l'immigration clandestine. L'article qui suit reflète quelques-unes des opinions exprimées au cours de la conférence par des experts internationaux de la migration¹.



La majorité des pays européens de l'OCDE ont cessé d'embaucher de la main-d'œuvre au début des années 70, après que le premier choc pétrolier eut mis un coup d'arrêt brutal au boom économique que connaissait, depuis la fin de la guerre, le monde industrialisé. Depuis, l'immigration est strictement réglementée dans les principaux pays d'accueil, et la plupart des entrées autorisées dans la zone OCDE ne le sont plus qu'au titre du regroupement familial ou pour d'autres raisons sociales ou humanitaires. Dans les pays d'accueil non européens, tout ressortissant d'un pays étranger qui se présente sur le marché du travail doit préalablement justifier d'un emploi. La plupart des grands pays européens d'immigration (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas et Suède) interdisent de façon explicite le recrutement de nouveaux

travailleurs étrangers qui ne proviennent pas des zones de libre circulation de la main-d'œuvre (Marché commun ou pays nordiques).

La capacité des pays d'accueil traditionnels d'absorber de nouveaux flux de travailleurs immigrés a considérablement diminué au cours des années 80, en même temps que le nombre des pays incapables d'assurer un emploi aux nouveaux travailleurs qui se présentent chaque année sur le marché a beaucoup augmenté par rapport aux années 60. L'accroissement annuel de la population d'âge actif dans les pays en développement serait aujourd'hui, selon les estimations, d'environ 60 millions, soit le double d'il y a une vingtaine d'années. Ainsi des facteurs démographiques suffiraient-ils à eux seuls à pousser les ressortissants des

¹. *L'avenir des migrations*, OCDE, Paris, à paraître.

pays en développement à faible croissance à rechercher ailleurs des débouchés. Malgré le chômage qui sévit dans beaucoup de pays industrialisés, la situation économique des pays développés continue à exercer un attrait assez puissant pour inciter de nombreux candidats à l'immigration à frapper à leur porte. Seulement lorsque la situation économique mondiale s'améliorera considérablement (si elle le fait) peut-on s'attendre à un relâchement de la pression migratoire dans les pays en développement les plus avancés.

Dans l'ensemble de l'OCDE, et notamment en Europe, la demande de travailleurs étrangers restera sans doute faible à court et moyen termes. Dans le même temps, on a le sentiment, dans beaucoup de ces pays, que la population immigrée est déjà suffisamment nombreuse et que les immigrants font peser une menace sur l'emploi — bien que cela ne puisse être démontré. Il est donc peu probable que dans un avenir prévisible les pays de l'OCDE modifient leur politique restrictive à l'égard des nouveaux immigrants.

Les effets de la migration

Dans le passé, on considérait que les migrations profitaient aussi bien aux pays de départ qu'aux pays d'arrivée. Mais ce jugement a été révisé à partir de 1973, sous l'effet du premier choc pétrolier, du sous-emploi qui s'ensuit et du besoin progressif de changement structurel.

Dans l'optique des pays d'accueil, le raisonnement économique est relativement simple : de même qu'il avait été de leur intérêt évident d'importer de la main-d'œuvre étrangère quand leur économie était en expansion, il devenait désormais nécessaire, devant la perspective d'une récession et d'une longue période de faible croissance, de restreindre l'entrée de nouveaux immigrants.

Du côté des pays d'émigration, l'argumentation est moins tranchée. Alors qu'autrefois la possibilité d'exporter les excédents de main-d'œuvre passait pour un avantage économique, on considère aujourd'hui souvent que le développement de ces pays pourrait avoir été retardé du fait de l'autorisation, voire l'encouragement, d'une importante émigration. Au lieu d'être considérée comme un avantage à court terme — du fait des transferts d'argent effectués par les émigrés et de l'allègement du chômage — l'émigration se voit maintenant imputer, par certains observateurs, un ensemble d'effets défavorables à long terme : perte de qualifications et de force de travail, accroissement de l'inflation, affaiblissement des structures régionales et détournement de ressources productives au profit d'investissements axés sur la consommation. Le recrutement de travailleurs étrangers par les pays industrialisés durant les années 60 et le début des années 70 a créé chez les pays d'émigration une dépendance structurelle qui, dans le contexte économique actuel, est à l'origine de graves problèmes socio-économiques.

C'est dans le contexte d'une stratégie globale d'évolution économique des pays en développement qu'il faut intégrer la gestion des migrations, l'émigration étant essentiellement le reflet des faiblesses économiques des pays de départ. La plupart d'entre eux sont semi-industrialisés aux ressources limitées, aux infrastructures économiques et industrielles incomplètes et dont les marchés nationaux et régionaux peu développés recèlent des rigidités socio-culturelles qui font obstacle à la modernisation et au progrès technologique. Plutôt qu'une panacée passive destinée à surmonter des difficultés à court terme, la migration doit être considérée comme une contribution positive à la solution des problèmes de fond. Pour ce faire, il faut renforcer la coopération, tant au sein du monde en développement qu'entre celui-ci et les pays développés, afin de gérer le phénomène des migrations à l'avantage mutuel des parties en cause.

Une deuxième génération

Pour les pays industrialisés, la première tâche consiste aujourd'hui à satisfaire les besoins de la main-d'œuvre étrangère qui se trouve sur leur sol et non de l'accroître en absorbant de nouveaux travailleurs. Beaucoup de ces pays étaient partis du principe que les immigrants qui affluaient sur leur territoire n'y feraient qu'un séjour temporaire et rentreraient ensuite chez eux. En réalité, beaucoup ont trouvé un emploi permanent et, au lieu de retourner, ont invité leurs familles à les rejoindre. La proportion de femmes et d'inactifs dans le flux total d'immigrants a considérablement augmenté, depuis quelques années, dans les pays d'accueil européens. Les conséquences démographiques de cette évolution ont suscité de la part de quelques pays une certaine résistance à l'égard des regroupements familiaux. De plus, compte tenu du taux de natalité relativement élevé de certaines communautés d'immigrés, la population étrangère augmente à un rythme rapide et, dans beaucoup de pays, son accroissement naturel est aujourd'hui aussi élevé, sinon plus, que le solde migratoire.

Conséquence de ce processus à long terme : l'apparition d'une seconde ou d'une troisième génération de jeunes étrangers qui ne connaissent guère le pays natal ou la langue maternelle de leurs parents. Au début des années 80, les jeunes de moins de 25 ans représentaient de 37 à 51 % de la population étrangère des six principaux pays d'accueil européens, soit nettement plus que dans la population nationale (de 32 à 38 %). Cette évolution a des répercussions évidentes sur l'emploi, étant donné notamment que la main-d'œuvre immigrée (dans laquelle les enfants d'immigrants peuvent être comptabilisés) constitue un compartiment à part dans le marché du travail des pays d'accueil. Les immigrés ont été recrutés pour les emplois les plus simples, les moins qualifiés, les plus mal payés et les plus précaires, et qui restent généralement occupés par cette

première génération. Mais comme celle-ci n'a guère grimpé d'échelons, aucune place ne s'est libérée pour la seconde génération qui arrive sur le marché du travail. De plus, certains immigrés en situation légale ont été rejetés des emplois les moins intéressants, de tout point de vue, au profit de clandestins encore moins coûteux.

A propos de la situation particulière des travailleurs originaires du bassin méditerranéen installés dans les pays de l'Europe du nord-ouest, ils sont dans leur très grande majorité confinés dans des emplois manuels non qualifiés, la plupart du temps dans l'industrie mais aussi dans certains services, occupant les emplois laissés libres par la main-d'œuvre nationale, elle-même reconvertie dans des emplois plus qualifiés et mieux payés. Dans la mesure où les ressortissants nationaux refusent de redescendre vers le bas de l'échelle, les travailleurs immigrés ne constituent pas pour eux une menace. Cependant, comme les tâches manuelles non qualifiées disparaissent peu à peu avec l'automatisation et les nouvelles technologies, la demande de main-d'œuvre non qualifiée diminue et les immigrés sont de plus en plus nombreux à perdre leur emploi et à être condamnés au chômage de longue durée. Le poids de l'ajustement des pays industrialisés semble donc être retombé de façon disproportionnée sur la main-d'œuvre immigrée.

En théorie, les pays méditerranéens peuvent espérer attirer les industries à forte intensité de main-d'œuvre qui se déplacent des pays de l'Europe du nord-ouest vers des économies à faibles coûts salariaux. Cette possibilité ne s'est guère matérialisée jusqu'ici. C'est la raison pour laquelle la pression migratoire y reste très forte, d'autant plus que le processus de mécanisation de l'agriculture continue d'entraîner la suppression de nombreux emplois dans ce secteur. Ainsi, malgré l'élévation régulière du niveau d'instruction et de qualification de la main-d'œuvre de ces pays, la propension à émigrer vers le nord subsistera.

D'autre part, certains pays européens — l'Italie, la Grèce et l'Espagne notamment — réduisent leur écart économique vis-à-vis d'autres pays et connaissent désormais un courant de re-migration qui pourrait s'accroître. De plus, certains de ces pays sont maintenant devenus pays d'accueil pour les excédents de main-d'œuvre en provenance d'Afrique du nord.

Améliorer les perspectives d'emploi

Confrontés à d'importantes communautés d'immigrés et à des niveaux élevés de chômage, les pays d'accueil voient une solution dans les migrations de retour et les rapatriements. Aussi longtemps que la reprise économique européenne restera axée sur des transformations à forte intensité capitaliste, elle ne permettra pas de créer beaucoup d'emplois nouveaux. Les perspectives de trouver du travail resteront donc faibles pour les immigrés au chômage, les offres d'emplois proposées actuellement s'adressant principalement à des

travailleurs plus qualifiés, à des cadres et à des spécialistes.

Bien que quelques pays d'accueil européens se soient efforcés d'inciter les immigrés à retourner chez eux, on ne doit pas prévoir de mouvement spectaculaire dans ce sens tant que subsistera un déséquilibre économique aussi grand entre les pays de départ et les pays d'arrivée. Quels que soient les encouragements et les incitations, il est peu probable que l'on parvienne à persuader les immigrés de retourner là où les perspectives d'emploi sont extrêmement limitées. Certains pays — la France, l'Allemagne et les Pays-Bas par exemple — ont adopté des mesures destinées à aider les immigrés à retourner chez eux avec de bonnes chances de se procurer un emploi (indemnités de rapatriement, formation professionnelle). Mais, à l'expérience, celles-ci ne se sont révélées efficaces que dans certaines circonstances particulières.

Faute d'une telle solution, les pays ayant de larges réserves inexploitées de travailleurs étrangers peu qualifiés doivent faciliter leur passage à des emplois de niveau plus élevé. Cela signifie qu'il faut décompartmentiser le marché du travail pour renforcer les possibilités de substitution entre main-d'œuvre étrangère et nationale. Les jeunes étrangers notamment doivent recevoir une formation plus poussée. Le renforcement de la flexibilité des marchés de l'emploi par une action destinée à favoriser la mobilité intersectorielle et interprofessionnelle de la main-d'œuvre aiderait à surmonter la situation actuelle où certains secteurs ou professions souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre en dépit d'un chômage globalement élevé.

Procurer du travail aux immigrés n'est que l'un des aspects d'une mission plus vaste : leur intégration à la collectivité nationale. De fait, dans la mesure où les immigrés courent plus encore que les nationaux de leur pays d'adoption le risque de se retrouver sans emploi, il est doublement important de faciliter leur assimilation sociale et politique. Pour ce faire, il ne suffit pas d'établir les droits politiques et sociaux des nouveaux arrivants, ni même de combattre la discrimination. Il faut aussi prendre des mesures positives pour promouvoir l'association et la participation réelle des immigrés à la vie de la collectivité.

Les trois pays de l'OCDE nés de l'immigration — l'Australie, le Canada et les Etats-Unis — ont adopté divers programmes et mesures qui pourraient aider les pays confrontés à des vagues d'immigration plus récentes à faciliter l'intégration pleine et entière des étrangers. Par exemple : des systèmes d'admission de certaines catégories de victimes de persécutions politiques, religieuses ou autres ; le financement d'organisations assurant des services aux immigrants ; la diffusion d'informations précises et complètes sur les immigrés et les minorités ethniques ; la mise en place de services d'information à l'intention des immigrants eux-mêmes. L'essentiel est de faire des immigrés et de leurs familles des membres à part entière de la société et inscrire leur statut dans la loi.

Un préalable indispensable à l'intégration dans un pays d'accueil est que les étrangers se voient légalement garantir la possibilité d'y résider en permanence et le droit d'y travailler. Bien que des progrès considérables aient été réalisés à cet égard depuis quelques années, un grand nombre de ressortissants étrangers restent dans une situation légale précaire qui fait obstacle à leur intégration.

Contre l'immigration clandestine

Tout en s'efforçant de consolider la situation des immigrés déjà présents sur leur territoire, les pays développés continueront à appliquer des mesures de restriction pour endiguer de nouvelles arrivées de manière à limiter à des proportions acceptables les problèmes d'intégration. Tous les pays d'arrivée, ceux où les migrants venaient s'installer définitivement comme ceux qui ne faisaient que compenser une pénurie de main-d'œuvre locale, ont adopté des politiques d'admission similaires : empêcher une augmentation excessive de la main-d'œuvre étrangère tout en autorisant les familles à rejoindre les travailleurs déjà admis et en accueillant le nombre croissant de personnes se réclamant, pour des raisons politiques ou humanitaires, du droit d'asile.

Toutefois, des politiques d'admission trop strictes risquent d'avoir des effets pervers — favoriser l'immigration clandestine ou retarder l'intégration des immigrants déjà sur place. Les immigrants clandestins ne jouissent guère de droits mais cela ne semble pas arrêter des millions de malheureux prêts à tout pour quitter leur pays natal. Tous les pays de l'OCDE doivent maintenant trouver le moyen d'endiguer la marée montante de l'immigration clandestine et tous s'accordent à dire qu'il faut y résister aussi fermement que possible. Il ne sert à rien d'essayer de limiter l'entrée d'immigrants légaux si d'autres voies d'accès restent sans surveillance.

La meilleure façon de s'attaquer à ce problème est d'enlever tout intérêt à l'emploi de clandestins tant pour ces derniers que pour les employeurs. Ceux-ci devraient être empêchés, par des mesures appropriées, de recruter des immigrés sans papiers tout en étant tenus d'offrir des emplois en règle à ceux qui y ont droit, qu'ils soient étrangers ou nationaux.

La surveillance des frontières, en particulier lorsqu'elles sont longues et terrestres, pour empêcher l'entrée d'étrangers non autorisés peut s'avérer coûteuse. La fermeté restera nécessaire à cet égard tant que les pressions migratoires à la source resteront ce qu'elles sont aujourd'hui. Ces pressions sont exacerbées par de nombreux gouvernements de pays en développement qui cherchent toujours à alléger les contraintes qui pèsent sur leur économie en exportant leurs excédents de main-d'œuvre. Il est donc dans l'intérêt des pays développés de rendre la coopération Nord-Sud plus efficace afin de stimuler le progrès économique et la capacité de création d'emplois des pays en développement. ■

Niveaux de vie : quelles sont les différences réelles entre les pays ?

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont les taux de conversion qui égalisent le pouvoir d'achat de différentes monnaies — c'est-à-dire, ce qui permet d'acheter partout le même panier de la ménagère. Pour les calculer, on fait des comparaisons détaillées entre les prix de divers biens et services dans différents pays. L'OCDE et Eurostat ont mené des enquêtes spéciales à cet effet en 1985. Les premiers résultats sont présentés pages 4-5 (ligne 4) du supplément statistique ci-contre.

Lorsqu'on utilise, comme souvent, la méthode des taux de change pour convertir des prix en dollars (ou en une quelconque autre monnaie commune), des écarts considérables apparaissent fréquemment entre les niveaux de prix exprimés en dollars des différents pays. De ce fait, les écarts entre pays pour un agrégat statistique comme le PIB par habitant risquent de tenir autant à une différence dans le niveau des prix exprimés en dollars qu'au volume des biens et services produits.

Ainsi, en termes nominaux (conversion fondée sur les taux de change), certains pays, et en particulier le Japon, se sont récemment rapprochés des Etats-Unis, mais cette évolution provient presque totalement d'une hausse des prix au Japon exprimés en dollars par rapport aux prix effectivement observés aux Etats-Unis. Il ne s'ensuit pas que les Japonais sont devenus presque aussi riches que les Américains.

Pour faire des comparaisons réelles entre niveaux de vie ou de productivité, les écarts de prix entre pays doivent être éliminés en convertissant les chiffres du PIB par les PPA. Cela révèle que le PIB par habitant des Etats-Unis reste, en volume, bien supérieur à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE, sauf du Canada où il s'établit à environ 90 % du niveau américain.

En Europe, on distingue trois grands groupes de pays : un groupe à haut revenu — Norvège, Luxembourg, Suède, Danemark, Allemagne — où le PIB par habitant se situe entre 75 et 85 % environ de celui des Etats-Unis ; un groupe à revenu intermédiaire — Finlande, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Autriche — 60 à 70 % ; un groupe à faible revenu — Espagne, Irlande, Grèce, Portugal — 30 à 50 %. Pour sa part, l'Italie se situe entre ces deux derniers, avec un PIB par habitant de l'ordre de 57 % de celui des Etats-Unis. ■

Les pays Membres de l'OCDE

Édition 1987 – 23^e année

L'OBSERVATEUR DE L'OCDE publie ici un ensemble de tableaux donnant un aperçu de la diversité des économies des vingt-quatre pays Membres de l'Organisation. Sauf mention contraire, cet ensemble a été établi sur la base des statistiques complètes de 1985. Les tableaux n'ont pas pour objet de fournir tous les éléments de comparaison qui sont nécessaires pour comprendre la situation de chaque pays par rapport au groupe de l'OCDE. Mais ils esquissent la silhouette économique de chacun de ces pays. Pour obtenir des données complémentaires, les lecteurs pourront se référer aux publications statistiques de l'Organisation : Principaux indicateurs économiques, Bulletins statistiques du commerce extérieur, Statistiques de la population active, Statistiques des comptes nationaux, Statistiques financières, Statistiques sectorielles, Statistiques agricoles, etc.

NOTES : () estimations du Secrétariat ; – néant ; ** chiffre non disponible ;
les chiffres en italiques sont provisoires.



En raison de fréquentes révisions statistiques, les chiffres peuvent différer assez sensiblement de ceux publiés lors de la précédente édition.

	SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE AGRICOLE	SUPERFICIE CULTIVÉE	POPULATION		TAUX BRUTS DE NATALITÉ
	en milliers de km ²	en milliers de km ² 1984	en milliers de km ² 1984	milliers	au km ²	‰
ALLEMAGNE	248,6	120	74,4	61 015	245	9,6
AUSTRALIE	7 686,8	4 866	481,1	15 752	2	15,1
AUTRICHE	83,9	35	15,2	7 555	90	11,5
BELGIQUE	30,5	14	7,6	9 857	323	11,5
CANADA	9 976,1	704	465,8	25 379	3	14,9
DANEMARK	43,1	29	26,3	5 113	119	10,6
ESPAGNE	504,8	312	205,4	38 602	76	12,5
ÉTATS-UNIS	9 372,6	4 314	1 899,1	239 283	26	15,7
FINLANDE	337,0	25	23,3	4 901	15	12,8
FRANCE	547,0	312	188,1	55 162	101	14,1
GRÈCE	132,0	92	39,7	9 950	75	11,7
IRLANDE	70,3	58	9,7	3 562	51	17,5
ISLANDE	103,0	23	0,1	243	2	17,1 1984
ITALIE	301,2	172	122,3	57 128	190	10,1
JAPON	372,3	54	47,8	120 754	324	12,5
LUXEMBOURG	2,6	1	0,6	366	141	11,1
NORVÈGE	324,2	9	8,5	4 148	13	12,4
NOUV.-ZÉLANDE	268,7	145	4,7	3 279	12	15,6
PAYS-BAS	37,3	20	8,7	14 484	388	12,3
PORTUGAL	92,1	41	35,4	10 230	111	12,3
ROYAUME-UNI	244,8	186	69,9	56 618	231	13,3
SUÈDE	450,0	36	29,9	8 350	19	11,8
SUISSE	41,3	20	4,1	6 530	158	11,6
TURQUIE	780,6	364	274,1	49 841	64	31,0

POPULATION ACTIVE TOTALE			TAUX DE CHÔMAGE	
milliers	dont : femmes %	taux d'acti- vité des femmes %	en % de la population active totale	
			1986	
27 846	38,7	50,4	8,3	..
7 343	38,4	54,3	8,1	8,0
3 355	39,5	51,1	3,6	..
4 202	39,8	50,4 1984	12,0	..
12 716	42,4	62,4	10,4	9,5
2 753	45,6	73,8 1984	7,3	..
14 017	30,0	33,3	21,5	..
117 167	43,7	64,0	7,1	6,9
2 630	47,5	75,0	6,2	..
23 892	41,8	55,0	10,1	10,3
3 892	35,4	40,4 1984	7,8	..
1 299	29,6	37,0 1984	17,4	..
116 1984	1,3 1984	..
23 587	35,0	41,3	10,5	..
59 634	39,7	57,1	2,6	..
164	33,9	42,5 1984	1,8	..
2 064	43,5	68,3	2,5	1,9
1 399	36,1	46,0 1984	4,1	..
5 946	34,0	40,8 1984	12,8	..
4 505	40,9	58,2 1984	9,0	..
27 594	40,4	59,8	11,5	11,6
4 424	47,1	78,0	2,8	2,7
3 201	37,0	53,3	0,9	..
18 769	30,3	40,7 1984	16,3	..

EMPLOI CIVIL TOTAL			
milliers	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE %	dont :	
		INDUSTRIE %	SERVICES %
25 011	5,5	41,0	53,5
6 676	6,2	27,7	66,1
3 235	9,0	38,1	52,9
3 607	2,9	29,7	67,4
11 311	5,2	25,5	69,3
2 522	6,7	28,1	65,2
10 623	17,6	31,8	50,6
107 150	3,1	28,0	68,9
2 427	11,5	31,9	56,6
20 916	7,6	32,0	60,4
3 588	28,9	27,3	43,8
1 056	16,0	28,9	55,1
114 1984	10,6	36,8	52,6
20 509	11,2	33,6	55,2
58 070	8,8	34,9	56,3
160	4,2	33,4	62,4
2 012	7,2	27,8	65,0
1 329	11,1	32,4	56,5
5 083	4,9	28,1	67,0
4 029	23,2	35,3	41,5
24 089	2,6	32,4	65,0
4 299	4,8	29,9	65,3
3 171	6,6	37,7	55,7
15 213	57,3	17,6	25,1

Notes :
a) Sciences exactes, naturelles
et de l'ingénieur seulement.
UEBL: Union économique belgo-
luxembourgeoise.

			ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE	GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEMBOURG	NORVÈGE	NOUVELLE-ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT aux prix du marché	aux prix et taux de change courants	1986	(890,0)	(161,4)	(94,0)	(111,0)	(358,8)	(80,4)	(226,7)	(4 166,8)	(70,5)	(705,5)	(39,1)	(25,1)	(3,5)	(504,0)	(1 958,5)	(5,1)	(68,7)	(25,9)	(171,1)	(28,9)	(544,7)	(131,5)	(134,0)	(59,0)
	milliards de \$ EU	1985	624,98	155,11	66,05	79,08	346,03	57,84	164,25	3 946,62	54,03	510,32	32,78	18,25	2,66	358,66	1 327,95	3,57	57,91	21,95	124,97	20,69	449,73	100,25	92,69	52,70
	variation annuelle moyenne en volume	1980-85 %	1,3	3,0	1,6	0,6	2,6	2,4	1,4	2,4	2,7	1,1	1,0	1,8	0,7	0,9	3,9	2,4	3,1	3,3	0,7	1,0	1,9	1,8	1,3	4,9
		1985-86 %	(2,75)	(1,25)	(2,25)	(2,0)	(3,0)	(2,75)	(3,0)	(2,75)	(1,5)	(2,0)	(0)	(1,5)	(5,5)	(2,5)	(2,25)	(2,25)	(4,25)	(-0,75)	(1,5)	(4,25)	(2,25)	(2,25)	(2,0)	(7,75)
	par habitant aux prix courants en \$ EU; conversion par taux de change courants		10 243	9 847	8 743	8 022	13 635	11 312	4 255	16 494	11 024	9 251	3 294	5 123	10 958	6 278	10 997	9 745	13 960	6 746	8 628	2 032	7 943	12 006	14 195	1 057
	par habitant aux prix courants en \$ EU; conversion par PPA (parités de pouvoir d'achat)		12 158	..	10 610	10 718	14 959	12 322	7 629	16 494	11 421	11 333	5 914	7 062	..	9 445	11 666	13 636	14 098	10 404	11 332	5 212	10 882	12 586
DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PRIVÉE en % du PIB aux prix courants			56,6	60,4	56,6	65,1	57,4	54,9	64,4	65,5	53,7	64,7	65,5	56,8	60,6	62,1	58,4	56,0	48,6	59,4	59,0	67,7	60,4	51,3	61,9	73,5
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT	dépenses courantes en % du PIB		43,4	33,4 1984-85	45,2	52,3	43,7	56,7	34,7 1984	35,3	37,7	49,4	43,2	50,4 1984	28,3	51,9	27,1 1984	47,8 1982	44,0	..	55,2	37,5 1981	44,8 1984	59,6 1984	30,9	..
	recettes courantes en % du PIB		45,4	34,1 1984-85	47,7	46,5	38,9	57,0	33,2 1984	31,1	40,5	48,5	34,6	44,3 1984	33,4	44,1	30,3 1984	53,0 1982	56,1	..	54,4	33,2 1981	42,8 1984	59,8 1984	34,4	..
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE privé et public	total en % du PIB aux prix courants		19,5	24,4	22,3	15,9	19,6	18,5	19,1	18,6	23,4	18,9	19,0	20,9	21,5	18,2	27,5	20,2	21,7	25,4	18,6	21,8	17,2	19,1	23,8	19,8
	machines et outillage en % du PIB aux prix courants		8,4	10,4 1984-85	9,6	5,2	6,6	8,6	7,4	8,4	8,9	9,4	7,9	11,6 1984	6,8	7,9	10,1 1984	8,9 1982	6,3	12,3 1984	9,3	13,7 1981	8,5	9,1	8,0	9,1 1982
TAUX NATIONAL NET D'ÉPARGNE en % du PIB			9,6	12,6	12,1	6,6	7,6	6,0	9,2	3,7	9,5	6,2	3,4	8,8	3,7	7,7	17,8	54,0	16,3	13,0	13,8	(18,8)	7,3	6,3	19,7	(13,3)
APPORTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT aux pays en développement et agences multilatérales en % du PNB			0,47	0,49	0,38	0,54	0,49	0,80	..	0,24	0,40	0,78 0,54 (DOM/TOM exclus)	..	0,24	..	0,31	0,29	..	1,03	0,25	0,91	..	0,34	0,86	0,31	..
DÉPENSES INTÉRIEURES BRUTES POUR LA R-D en % du PIB			2,5 1983	1,0 1983	1,3	1,5 1983	1,4	1,3	0,5 1983	2,8	1,5	2,3	0,2 1981	0,8 1984	0,8	1,4	2,6 1984	..	1,5	..	2,0	0,4 1984	2,3 1983	2,6 (a)	2,3 1983	..
BALANCE EXTÉRIEURE (biens et services) en % du PIB			3,6	-2,7	0,2	2,2	2,8	0,2	2,3	-3,0	1,1	0,2	-11,8	2,3	0,7	-0,6	3,6	5,5	7,9	-3,2	4,9	-2,1	1,2	2,4	0,5	-2,7
RÉSERVES OFFICIELLES TOTALES en millions de DTS 31.12.1986			45 443	6 202	5 778	5 724 UEBL	3 348	4 116	12 517 30.11.86	39 594 31.10.86	1 528	28 635 30.11.86	1 283 30.11.86	2 658	255	18 661	35 394	5 724 UEBL	10 774	3 041 31.10.86	10 687	2 176 30.11.86	15 726	5 568	20 726	1 300 30.11.86

UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise.

ALLEMAGNE

AUSTRALIE

AUTRICHE

BELGIQUE

CANADA

DANEMARK

ESPAGNE

ÉTATS-UNIS

FINLANDE

FRANCE

MONNAIE	unité monétaire	Deutsche Mark	Dollar australien	Schilling	Franc belge	Dollar canadien	Couronne danoise	Peseta	Dollar	Mark finlandais	Franc français
	nombre d'unités monét. par \$ EU (31 déc. 1986) aux taux du marché	1,94	1,50	13,71	40,41	1,38	7,34	132,40	1,00	4,79	6,46
	par DTS (31 décembre 1986)	2,37	1,83	16,77	49,42	1,69	8,98	161,93	1,223	5,86	7,90

IMPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (CAF) en millions de \$ EU	157 589	23 512	20 962	56 049 UEBL	76 860	18 187	29 910	345 276	13 142	107 145
	en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ EU	121 554	18 385	16 277	47 584 UEBL	68 732	15 301	16 999	220 651	8 911	79 675
	en provenance du reste du monde en millions de \$ EU (non spécifiés exclus)	35 937	5 074	4 686	8 237 UEBL	8 127	2 885	12 908	124 624	4 231	26 367
	totales en % du PIB aux prix courants	25,2	15,2	31,7	67,8 UEBL	22,2	31,4	18,2	8,7	24,3	21,0
	variation du volume des importations totales de 1980 à 1985 en % par an	1,9	5,4	2,9	0,8 UEBL	4,2	3,5	..	7,7	0,8	0,9

EXPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (FOB) en millions de \$ EU	183 312	22 617	17 217	53 667 UEBL	87 355	17 043	24 197	213 146	13 564	97 008
	vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ EU	146 714	13 270	12 788	45 612 UEBL	79 208	14 326	16 984	132 134	9 109	71 059
	vers le reste du monde en millions de \$ EU (non spécifiés exclus)	36 041	8 831	4 429	7 605 UEBL	8 148	2 693	6 883	80 648	4 455	25 729
	totales en % du PIB aux prix courants	29,3	14,6	26,1	64,9 UEBL	25,2	29,5	14,7	5,4	25,1	19,0
	variation du volume des exportations totales de 1980 à 1985 en % par an	4,9	5,7	6,0	3,0 UEBL	6,8	4,7	..	-3,2	2,8	2,2

PRIX A LA CONSOMMATION	augmentation 1986 (déc. 85-déc. 86) %	-1,1	9,8	1,1	0,6	4,2	4,3	8,2	1,1	3,4	2,1
	augmentation annuelle moyenne 1981-1986 % par an	2,6	8,2	3,9	5,7	5,8	6,3	11,1	3,8	6,9	7,4

VARIATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE 1986 (déc. 85-déc. 86)	-0,1 nov.	9,6 oct.	-2,3 nov.	1,2 nov.	-2,7	..	10,4 nov.	0,7	3,3 nov.	-0,1 nov.
--	--------------	-------------	--------------	-------------	------	----	--------------	-----	-------------	--------------

TOURISME INTERNATIONAL 1984	recettes en % du PIB	0,9	0,6	7,8	2,2 UEBL	1,0	2,4	4,8	0,3	1,0	1,6
	dépenses en % de la consommation finale privée	4,1	2,0	7,2	4,0 UEBL	2,7	4,2	0,8	0,7	2,5	1,4

GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEMBOURG	NORVÈGE	NOUVELLE-ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
-------	---------	---------	--------	-------	------------	---------	------------------	----------	----------	-------------	-------	--------	---------

Drachme	Livre irlandaise	Couronne islandaise	Lire	Yen	Franc luxembourgeois	Couronne norvégienne	Dollar néo-zélandais	Florin	Escudo	Livre	Couronne suédoise	Franc suisse	Livre turque
138,76	0,715	40,24	1 358,13	159,10	40,41	7,40	1,91	2,19	146,12	0,68	6,82	1,62	757,79
169,70	0,874	49,21	1 660,99	194,58	49,42	9,05	2,34	2,68	178,70	0,83	8,34	1,98	926,78

10 227	10 050	906	90 506	131 303	56 049 UEBL	15 494	5 981	65 407	8 148	109 915	28 480	30 438	11 323
6 476	9 263	799	58 000	52 096	47 584 UEBL	13 882	4 872	50 006	5 442	91 252	24 539	26 737	6 315
3 751	722	107	32 197	79 205	8 237 UEBL	1 612	1 081	15 399	2 635	18 478	3 941	3 701	5 003
31,2	55,1	34,0	25,2	9,9	67,8 UEBL	26,8	27,3	52,3	39,4	24,4	28,4	32,8	21,5
6,7	3,0	..	2,1	1,8	0,8 UEBL	4,1	4,2	2,1	..	4,4	2,7	3,5	..

4 555	10 383	813	78 400	177 221	53 667 UEBL	19 912	5 570	68 473	6 051	101 543	30 349	27 116	7 912
3 169	9 255	731	57 545	102 976	45 612 UEBL	17 663	3 789	59 562	5 165	79 623	25 658	20 815	4 084
1 374	1 012	82	20 077	74 243	7 605 UEBL	2 249	1 635	7 796	807	21 733	4 691	6 301	3 828
13,9	56,9	30,5	21,9	13,3	64,9 UEBL	34,4	25,4	54,8	29,3	22,6	30,3	29,3	15,0
3,2	8,8	..	4,4	7,3	3,0 UEBL	4,4	5,0	3,2	..	3,6	5,5	4,0	..

16,9	3,2	13,8	4,2 oct.	0,0	-1,4	8,9	18,2	-0,1	10,6 nov.	3,7	3,3	0,0	32,5 nov.
20,4	9,0	42,5	11,3	1,8	5,3	7,8	11,6	2,9	21,5	5,5	7,4	3,1	37,2

-4,1 nov.	8,0 oct.	..	2,3 nov.	-3,3	2,4 nov.	6,1	..	-2,5 nov.	15,1 nov.	0,4 nov.	2,8 nov.	6,8	..
--------------	-------------	----	-------------	------	-------------	-----	----	--------------	--------------	-------------	-------------	-----	----

3,9	2,7	1,4	2,5	0,1	2,2 UEBL	1,2	1,3	1,2	5,0	1,4	1,2	4,5	1,1
1,6	4,0	5,6	1,0	0,6	4,0 UEBL	6,3	3,4	4,1	1,7	2,4	3,5	4,9	0,7

MORTALITÉ INFANTILE nb. de morts dans la première année pour 1 000 naissances vivantes				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				9,1	9,2 1984	11,0	9,4	8,5 1983	7,8	7,0 1984	10,6 1984	6,3	8,1
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
14,1	8,9	6,1 1984	10,9	5,9 1984	9,0	8,3 1984	10,8	6,9	17,8	9,4	6,8	6,9	..

PROTÉINES ANIMALES grammes par habitant et par jour 1984				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				69	68	61	66 UEBL	64	80	55	73	65	83
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
..	70	..	59	46	66 UEBL	64	66	65	42	57	70	72	20

ENSEIGNEMENT: DÉPENSES PUBLIQUES en % du PIB 1984				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE	
				4,4 1983	5,8	6,3 1983	6,0	7,0	6,6 1980	2,6 1979	5,8 1980	5,6 1983	5,2 1981	
				dont : dépenses connexes ¹	0,3 1983	0,3	0,3 1983	0,4	0,6	0,4 1980	0,1 1979	0,7 1980	1,0	0,5 1981
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE	
2,2 1979	6,1 1983	..	5,6 1983	5,0 1982	7,4 1983	6,7 1983	4,5	6,5	4,6 1982	5,3 1983	7,8	5,2	2,5	
0,4 1979	0,2 1982	0,3	0,4	0,3 1982	..	0,8	0,1	0,1	

1. Nourriture, logement, transport, soins médicaux, services sociaux et aide financière aux étudiants.

RÉMUNÉRATION NETTE en pourcentage du salaire brut ¹ (après impôt et cotisations sécurité sociale)				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE	
				allocations familiales : non comprises	72,1	82,2	76,0	70,2	85,8	60,1	85,9	77,7	71,2	84,8
				comprises	76,9	85,4	91,4	82,1	89,0	64,1	86,7	77,7	77,4	92,3
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE ²	
86,8	75,4	90,2	85,7	75,3	75,2	65,4	84,5	73,1	66,1	83,3	66,2	
101,5	78,6	90,2	96,4	83,3	84,5	73,5	88,6	81,5	73,8	89,4	66,2	

1. Salaire moyen dans l'industrie manufacturière: un salaire par ménage; deux enfants. 2. 1984.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (par hab.) besoins totaux d'énergie primaire en tonnes d'équivalent pétrole				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				4,39	4,94	3,67	4,34	9,19	3,81	1,91	7,47	5,51	3,55
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG ¹	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
1,85	2,57	6,05	2,40	3,11	8,93	6,37	4,02	4,29	1,25	3,57	6,59	4,09	0,80

1. 54 % des besoins totaux d'énergie sont consommés par le secteur industriel fortement exportateur.

TÉLÉPHONES nombre pour 1 000 habitants				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				621	551	492	440	654 1984	783	363	760 1982	617	608
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
355 1984	265	525 1983	448	555	548 1979	622 1984	672	609	180	524 1984	890 1983	832	67

RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION nombre pour 1 000 habitants 1983				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE	
				L	360	..	311	303	..	369	357	..
				R	..	429	481	..	258	790	432	375
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE	
178	..	293	243	258	..	319	..	310	153	..	390	..	117	
..	249	563	256	..	288	450	..	479	..	378	127	

L = licences délivrées ou postes déclarés R = estimation du nombre de récepteurs en service.

Mieux appliquer les politiques de l'environnement

Quel est le pays qui en 1987 n'a pas sa politique de l'environnement ? Plus ou moins complète, plus ou moins bien conçue certes, mais existante. Ce n'est donc pas tellement là que le bât blesse, mais plutôt au niveau de l'application effective de ces politiques. Un rapport de l'OCDE propose des moyens de l'améliorer¹.

Empirisme était le maître-mot lorsque, il y a une quinzaine d'années, les politiques de protection de l'environnement ont fait leur apparition dans les pays de l'OCDE : les problèmes les plus urgents étaient traités cas par cas et c'est sur le terrain que l'on recherchait les moyens d'action et les procédures d'application les mieux adaptés. La démarche était surtout rétrospective et curative. Avant de prévenir, il fallait guérir : on s'attaquait donc d'abord aux pollutions les plus visibles et les plus abondantes telles que les matières oxydables dans les eaux ou les oxydes de soufre et les particules en suspension dans l'atmosphère. Il s'agissait essentiellement de politiques de « rattrapage » qui s'attachaient à résorber la pollution accumulée dans le passé : assainissement des milieux pollués et surtout équipement des installations polluantes (usines, eaux usées des municipalités, etc.) en dispositifs de lutte contre les émissions.

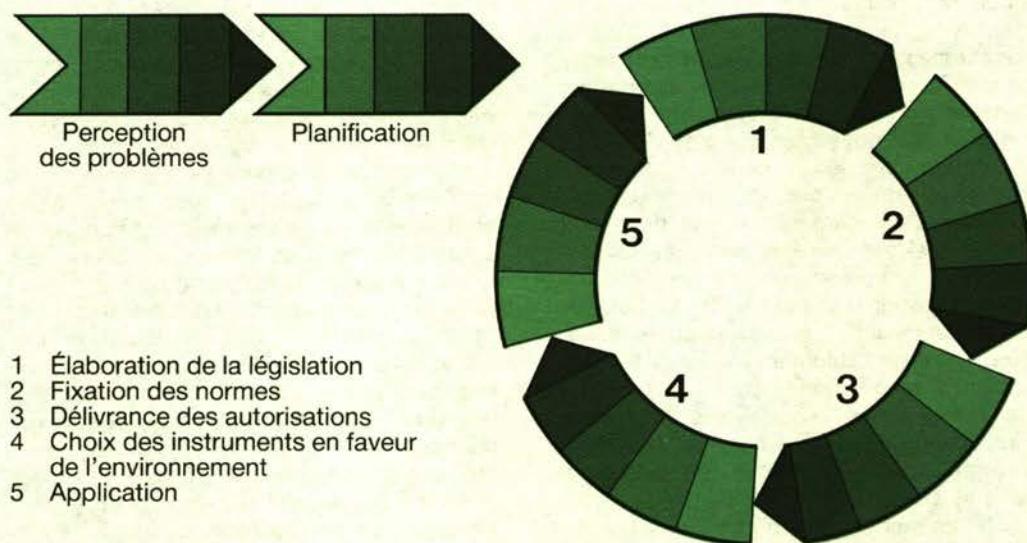
Au fur et à mesure que s'effectuait ce rattrapage, on découvrait la complexité croissante des problèmes d'environnement : multiplicité de polluants (très nombreuses substances et déchets toxiques

notamment), multiplicité des sources de pollution (fixes, mobiles, diffuses), multiplicité des agents concernés (privés, publics, individuels, collectifs), synergies entre les polluants, interdépendance des milieux récepteurs (air, eaux, sols).

Peu à peu, les pays de l'OCDE ont donc cherché à anticiper et à prévenir (graphique A). Ils ont établi des plans d'ensemble portant sur le long terme et essayé d'améliorer l'efficacité économique de la gestion de la qualité de l'environnement, notamment en recourant à des incitations financières. L'important était non seulement de faire adopter des techniques antipollution performantes mais également d'obtenir le maintien dans le temps de la conformité des installations polluantes. L'accent était mis de plus en plus sur les composés toxiques ou dangereux, sur les rejets diffus et sur les nouvelles sources de pollution. Sur le plan technique, on a cherché à favoriser le développement de « technologies propres » (modification des procédés

¹. Pour une mise en œuvre plus efficace des politiques d'environnement (Monographie sur l'environnement n° 8, OCDE).

A. LE CYCLE DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Source: Programme des Pays-Bas en faveur de l'environnement, janvier 1985, ministère néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

de fabrication ou recyclage interne par exemple) souvent plus efficaces que les systèmes d'épuration en bout de chaîne.

Tous ces facteurs ont provoqué une véritable mutation vers ce qu'on pourrait appeler la deuxième génération des politiques de l'environnement. La recherche d'une efficacité accrue a favorisé l'expérimentation de nouvelles approches : instruments économiques (redevances de pollution par exemple), gestion multi-milieux (où l'on prend en compte les effets synergiques des transferts de polluants d'un milieu à l'autre), intégration avec d'autres politiques (agriculture, transports, énergie, aménagement du territoire, etc.). Ce qui ne va pas sans poser des problèmes en matière d'application des réglementations.

Une complexité redoutable

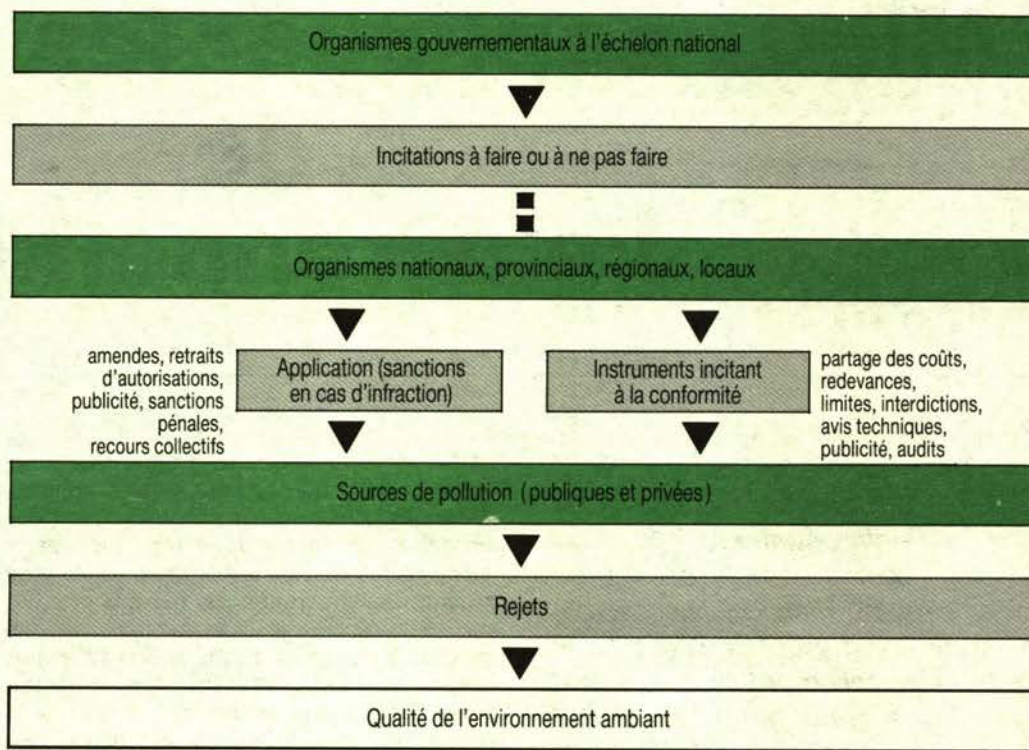
Dans ce contexte nouveau, améliorer la mise en œuvre des politiques d'environnement devient une nécessité fondamentale. Fondamentale mais complexe, car, au fil des ans, les réglementations se sont multipliées et leur application, qui concerne à la fois l'ensemble des types de pollution, toutes les sources de polluants et tous les agents économiques publics ou privés, s'avère de plus en plus difficile.

Cependant, une amélioration dans ce domaine est indispensable. Il y va de la crédibilité de la politique de l'environnement, sur le plan des objectifs comme sur celui des instruments utilisés, de la cohérence entre réglementations, normes, autorisations et procédures d'application. Il s'agit de traiter de façon équitable tous les responsables de rejets, de dissuader les contrevenants potentiels, de favoriser la réalisation des objectifs sans augmentation des coûts et de limiter les dommages futurs.

En dépit de leur complexité, les systèmes de mise en œuvre des réglementations ont un but commun : élaborer un ensemble de mesures, d'instruments, de procédures d'application et de dispositions institutionnelles incitant les intéressés à améliorer la qualité de l'environnement. Et, malgré la diversité des acteurs, des circonstances et des instruments politiques concernés, certains problèmes semblent se poser dans les mêmes termes dans la majorité des pays Membres.

On peut ainsi définir, pour chaque activité polluante, un « contexte d'application », désignant ses caractéristiques propres et l'ensemble des instruments qui lui sont appliqués pour conduire au respect de la réglementation (graphique B). Lorsqu'elles disposent de lignes directrices et de descriptions « raisonnablement » détaillées, les autorités responsables peuvent envisager les mécanismes susceptibles d'améliorer l'application d'une réglementation. Prenons l'exemple des dispositions relatives à une activité ou à un procédé : interdiction de rejeter en mer certains matériaux, de mettre des phosphates dans les détergents, d'installer des fosses septiques dans certaines zones, ou bien dispositions prescrivant que les matières de vidange seront évacuées

B. INSTRUMENTS ET PROCÉDURES D'APPLICATION



uniquement dans des équipements approuvés, que la teneur en soufre des combustibles sera inférieure à 0,3 %, etc.

Une analyse rapide des contextes d'application permet de dire qu'il est plus facile de surveiller le respect de l'interdiction du plomb dans l'essence que l'immersion des déchets en mer. Pour rendre effective cette dernière mesure, il faudra connaître et identifier les activités pour lesquelles elle constituerait une solution logique, évaluer les quantités de déchets que ces activités sont susceptibles de produire et disposer d'une copie du document indiquant l'endroit réel d'évacuation.

Autre exemple : les normes relatives à la conception, à la fabrication et au fonctionnement de diverses installations. Dans le cas des réservoirs souterrains de stockage (responsables de la contamination de nombreuses nappes phréatiques), la procédure d'application devrait logiquement comprendre les étapes suivantes : élaboration des normes techniques pour les réservoirs stockant différents types de substances ; promulgation des normes techniques de conformité obligatoires (ceci étant de la compétence d'organismes publics) ; inspection de la production/fabrication des réservoirs (administration nationale) ; élaboration et promulgation des normes d'installation (Etats², avec participation des organismes locaux) ; inspection des installations avant remblayage (Etats, en collaboration éventuellement avec des organismes régionaux ou locaux) ; transmission aux organismes locaux et aux Etats des données sur la qualité de l'eau provenant des puits de surveillance.

Les acteurs appliquant les réglementations sont – on le voit – particulièrement nombreux : organismes publics agissant en qualité d'autorités réglementaires à tous

les échelons d'administration ; organismes publics à l'origine d'activités polluantes ; cours et tribunaux ; industries (y compris les « éco-industries », c'est-à-dire les fabricants de matériels de lutte contre la pollution) ; exploitations agricoles, minières et forestières ; associations professionnelles ; compagnies d'assurance ; groupes d'intérêt (par exemple de défense de l'environnement).

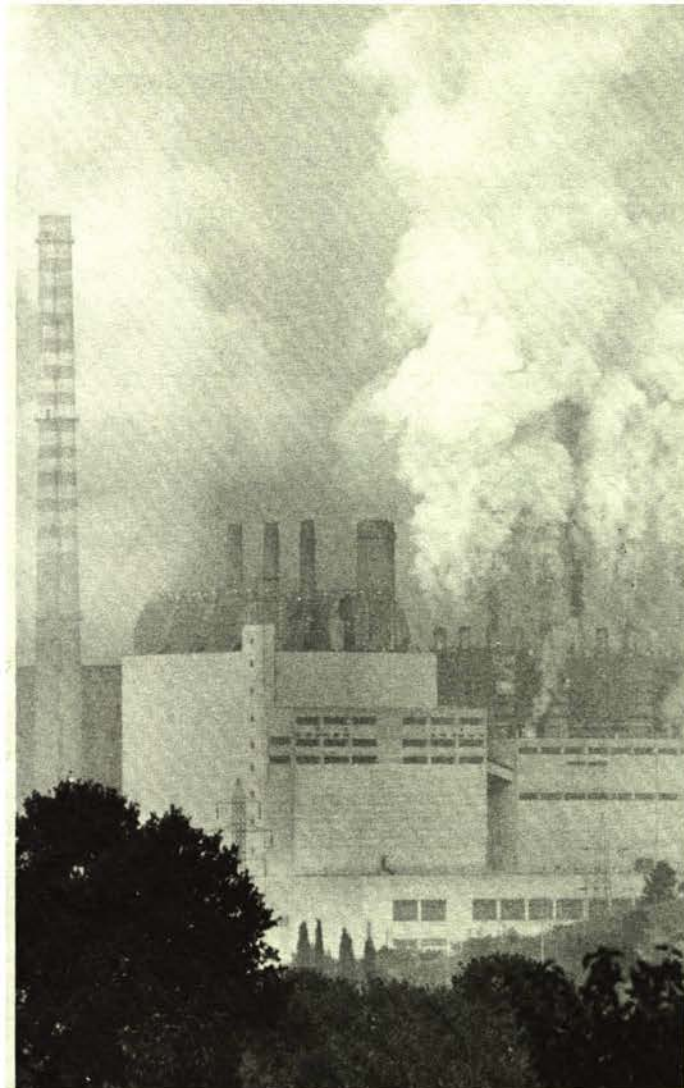
L'important est de tenir compte des rôles respectifs de chacun afin de « cibler » correctement les procédures d'application et d'obtenir une participation réelle. Les activités privées et les groupes d'intérêt, notamment, doivent être suffisamment sensibilisés aux objectifs et à la rationalité des procédures de mise en œuvre. Comme on ne peut placer un inspecteur derrière chaque usager, il vaut mieux faire en sorte de pouvoir compter sur la coopération et l'adhésion de tous.

Conditions d'application

Toute procédure d'application vise à éviter ou à punir les violations des réglementations et à amener les contrevenants à respecter en permanence les normes. En matière d'environnement, les infractions les plus courantes sont des rejets excessifs dans le milieu, par fraude, par négligence ou par accident. Elles donnent lieu à des sanctions pénales ou administratives éventuellement assorties de mesures complémentaires telles qu'une publicité des sanctions ou l'inscription sur une liste noire.

Selon le rapport, les conditions essentielles pour l'application des normes et réglementations sont :

2. Selon les pays, Etat central et/ou Etats constitutifs d'un Etat fédéral.



Que les polluants soient visibles ou pas, l'application des politiques de l'environnement est une affaire complexe.

- l'élaboration préalable d'une stratégie d'application prévoyant un ensemble articulé de moyens de mise en œuvre
- l'identification et la classification des groupes-cibles en fonction de leurs caractéristiques techniques et économiques et des priorités d'action
- la participation du public grâce à une large diffusion de l'information sur les rejets et sur les réglementations
- la disponibilité de technologies de lutte contre la pollution et une large diffusion de l'information sur ces technologies
- l'existence de techniques de mesure des rejets, fiables et performantes
- la disponibilité d'un personnel bien formé et le recours à des expertises privées (par exemple en matière de mesures)
- la spécification d'obligations de résultat précises et univoques
- la possibilité de sanctions dissuasives et rapidement applicables
- un système d'évaluation permanente de l'efficacité du dispositif réglementaire.

Améliorer sans augmenter les coûts

Dans la majorité des pays de l'OCDE, le principal obstacle à une bonne mise en œuvre des mesures de protection du milieu naturel réside dans l'insuffisance des ressources, notamment le manque d'inspecteurs. Compte tenu du contexte économique actuel, il ne faut guère attendre de changements sensibles en la matière. Ce

qui ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Le rapport propose ainsi dix catégories d'actions propres à améliorer l'efficacité de l'application des politiques sans hausse des coûts :

- prévoir des mécanismes d'application, au niveau même des réglementations et à tous les stades du cycle de gestion de la qualité de l'environnement
- mettre en place des mécanismes de rétro-action permettant l'adaptation et le perfectionnement des dispositifs de mise en œuvre (en particulier l'élaboration de statistiques précises sur les résultats)
- simplifier et réduire les réglementations, adopter des textes clairs et précis, en nombre limité, plus compréhensibles et plus faciles à appliquer
- simplifier et accélérer les procédures de délivrance des autorisations (permis)
- perfectionner les systèmes et les procédures de surveillance : autosurveillance, mesures indirectes pour les petites installa-

tions, meilleure gestion des sources diffuses de pollution

- recourir plus couramment à des procédures d'audit sur l'environnement
- renforcer l'efficacité des sanctions : amendes véritablement dissuasives, procédures judiciaires et administratives simplifiées et accélérées, meilleure coordination avec les instances judiciaires et possibilité de recours collectifs
- soutenir et renforcer les réglementations par des instruments complémentaires, notamment des incitations économiques
- informer les pollueurs sur les techniques et les politiques, renseigner le public sur les rejets, les sanctions et les succès obtenus
- augmenter la capacité des organismes publics chargés de la mise en œuvre, en répartissant mieux les tâches, en formant des agents de qualité et en créant une banque de données sur les rejets, les sanctions et autres variables importantes.

Bien entendu, ces suggestions ne sont pas nécessairement transposables à tous les cas ou à tous les pays, les problèmes d'application ne se posant pas partout de la même manière. Chaque pays devrait aussi fixer ses propres priorités et classer par ordre d'importance les domaines dans lesquels l'application des réglementations doit être améliorée et renforcée. Mais il est d'ores et déjà clair que la mise en œuvre peut et doit cesser d'être le « maillon faible » des politiques nationales de protection de l'environnement. ■

Paradis fiscaux

Le recours aux paradis fiscaux, tant par les particuliers que les entreprises, inquiète de plus en plus, depuis quelques années, les pays de l'OCDE. Un rapport de l'Organisation analyse différents aspects de ce genre de problèmes sur le plan international et les mesures qu'ont prises les administrations fiscales pour les résoudre, soit par elles-mêmes, soit en coopération avec leurs homologues d'autres pays. L'article qui suit résume les conclusions de la première des quatre études du rapport¹.



Qu'est-ce ?

De l'avis général, un paradis fiscal est un pays qui n'impose que peu, voire pas du tout, les revenus produits sur son territoire. Le rapport de l'OCDE propose la définition suivante : « des pays qui se présentent ouvertement comme des paradis fiscaux, permettant d'échapper à l'impôt qui serait normalement dû dans des pays à fiscalité relativement élevée ».

Un rapport établi pour le ministère des finances des Etats-Unis attribue aux paradis fiscaux les caractéristiques suivantes² :

- impôts faibles (ou inexistants) sur certaines catégories de revenus et de capital
- secret bancaire et commercial très strict
- absence de contrôle des changes sur les dépôts de non-résidents en devises étrangères
- secteur financier d'importance disproportionnée
- moyens de communication modernes, y compris transports maritimes et aériens
- autopromotion des activités de centre financier *off-shore*

- peu de conventions fiscales, voire aucune, prévoyant l'échange de renseignements.

Les paradis fiscaux peuvent être utilisés pour d'autres raisons que la fraude ou l'évasion fiscales³ : pour des motifs criminels ou frauduleux, par exemple « blanchissage » de fonds obtenus par des moyens pénalement répréhensibles, pour déguiser des activités illégales des entreprises telles que les négociations faites par des initiés.

Comment sont-ils utilisés ?

Les principaux moyens d'utilisation des paradis fiscaux sont : le changement de résidence pour des raisons d'impôt en jouant sur les critères de résidence fiscale prévus par la législation du pays d'origine ; la création d'une société-écran (holding, société d'investissement ou commerciale) dotée de la personnalité juridique pour faire en sorte que, tant que le revenu ainsi mis à l'abri n'est pas distribué, les revenus ne relèvent plus du régime normal d'imposition auquel le contribuable est assujéti dans son pays de résidence (d'autres stratégies peuvent être utilisées pour reporter

indéfiniment l'imposition, en particulier pour des droits d'auteur, brevets et procédés techniques); la mise sur pied d'un système de relais par l'intermédiaire d'un paradis fiscal qui dispose d'un réseau approprié de conventions fiscales bilatérales; la création de compagnies d'assurance « captives » pour assurer la société-mère. On peut associer aux paradis fiscaux l'utilisation de pavillons de complaisance, non seulement parce qu'ils ont de faibles droits

des, aux Iles Caïmans et au Panama dépassaient de quelque 300 milliards de dollars les besoins de ces pays pour leur commerce extérieur. Le déséquilibre entre les flux nets à destination et en provenance de certains paradis fiscaux peut être dû au « blanchissage » de fonds obtenus par des opérations criminelles, liées à la drogue ou non, ce qui conduit également à des pertes de recettes. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) a réuni des chiffres qui

impôts. Certaines sont d'ordre général destinées à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, d'autres sont expressément dirigées contre les paradis fiscaux. Celles qui suivent sont les plus importantes.

Législation du type « sous-section F ». Il s'agit de la plus importante catégorie de lois dont l'objet direct est de faire obstacle à l'utilisation des paradis fiscaux; elle tire son nom de la loi américaine pertinente, les Etats-Unis ayant été de loin les premiers à appliquer ce type de législation (dès les années 30); ils ont été suivis par l'Allemagne (1972), le Canada (1976), le Japon (1978), la France (1980) et le Royaume-Uni (1984). Selon ces lois, les actionnaires résidents sont soumis à l'imposition au titre des revenus des filiales situées dans des paradis fiscaux, même si ces revenus n'ont pas été distribués. En l'absence d'une telle législation, ces revenus seraient imposables seulement lors de la distribution.

Déplacement de la charge de la preuve. Celle-ci incombe normalement aux autorités fiscales mais peut, dans certaines opérations avec des paradis fiscaux, être reportée sur les contribuables; cela est prévu en Belgique et en France.

Règles d'expatriation. L'Allemagne par exemple a adopté, pour les non-résidents, une notion nouvelle d'assujettissement à l'impôt; elle concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt général sur la fortune et les droits de succession. Selon ces dispositions, les contribuables qui transfèrent leur résidence dans un pays à faible niveau d'imposition sont soumis, pendant les dix années qui suivent leur expatriation, aux impôts sur le revenu perçu en Allemagne. Le Canada, le Danemark, la Suède et les Etats-Unis ont pris, eux aussi, des mesures à l'égard des contribuables qui quittent, à titre définitif, le pays.

Législation sur les prix de transfert. La

d'enregistrement et coûts salariaux, mais aussi parce qu'ils peuvent permettre d'échapper à l'impôt.

Quelles pertes de recettes fiscales ?

Le secret des affaires et l'absence de renseignements sur les flux financiers rendent difficile toute évaluation de l'importance des recettes fiscales perdues par les autres pays au profit des paradis fiscaux. Cependant, certains gouvernements s'y sont essayés. Les Etats-Unis (le rapport Gordon) ont indiqué que, de 1970 à 1979, le nombre des contribuables américains aux Bahamas et aux Bermudes s'est considérablement accru et que les actifs des sociétés sous contrôle américain, dans les paradis fiscaux, ont connu une augmentation supérieure des deux tiers à ce qu'elle était dans d'autres zones; quant aux dépôts bancaires dans les paradis fiscaux, ils sont passés de 11 milliards de dollars en 1968 à 385 milliards dix ans plus tard.

D'après un rapport de 1984 du ministère américain des finances sur les flux financiers vers le bassin des Caraïbes, les activités financières étrangères aux Bermu-

Les flux financiers vers les paradis fiscaux sont hors proportion avec la dimension réelle de leur économie. Ci-dessus : sceaux d'agrément de quelques-unes des milliers d'entreprises qu'attirent les Iles Caïmans.

montrent que les flux financiers des 17 pays du CAD vers les paradis fiscaux sont hors proportion, et de loin, avec les dimensions réelles de l'économie de ces derniers. Ainsi cinq paradis fiscaux (les Bahamas, les Bermudes, le Liberia, les Antilles néerlandaises et Panama) recevaient-ils, fin 1981, 14,3 % des investissements des pays du CAD dans le tiers monde; la même année, leur PNB représentait seulement 0,3 % du PNB de l'ensemble des pays en développement.

Contre-mesures législatives

Le rapport de l'OCDE énumère une bonne douzaine de catégories de mesures mises en œuvre par les gouvernements pour faire obstacle à l'utilisation des paradis fiscaux dans le but de réduire les

1. **Quatre études sur l'évasion et la fraude fiscales internationales, à paraître.** Ces quatre études concernent exclusivement la fraude ou l'évasion fiscales dans lesquelles sont utilisés deux ou plusieurs pays, et insistent tout particulièrement sur l'emploi des règles des conventions fiscales qui ont été rédigées pour empêcher qu'un même revenu soit imposé par plus d'une administration fiscale. L'évasion ou la fraude peuvent être réalisées par divers moyens tels que : le transfert des bénéfices vers les paradis fiscaux (première étude), la création dans les paradis fiscaux de sociétés-écrans sans réelle activité économique (seconde étude); l'utilisation de sociétés-relais dans d'autres pays pour réorienter des flux de revenus (troisième étude). La difficulté de détecter des abus, due à certains aspects du secret bancaire, fait l'objet de la quatrième étude.

2. **Tax Havens and their Use by United States' Taxpayers - An Overview, par Richard Gordon, ministère des finances des Etats-Unis, 1981.**

3. *On estime généralement que la « fraude fiscale » est une infraction à la loi et que « l'évasion fiscale » consiste à tirer parti de la loi pour réduire au minimum l'assujettissement à l'impôt; elle serait donc légitime. Or, selon le rapport, la situation est plus complexe. Ainsi, dans certains pays, les Pays-Bas et la Suède par exemple, il y a infraction à la loi dès lors qu'est transgressée l'intention du législateur. Les tribunaux n'ont pas non plus établi de distinction claire. Ainsi, la délimitation entre la fraude et l'évasion peut varier selon les pays, car elle dépend non seulement de la forme que peut revêtir un système particulier, mais aussi de l'attitude des gouvernements, du parlement, de l'opinion publique et des tribunaux, qui peuvent eux-mêmes évoluer dans le temps.*

plupart des pays de l'OCDE ont des lois sur les prix de transfert. Elles donnent à l'administration fiscale le pouvoir d'examiner de près les opérations internationales conclues entre personnes associées et de redistribuer les revenus ou de refuser la déduction de frais qui ne sont pas fixés comme ils l'auraient été dans des conditions de pleine concurrence⁴. Si ces dispositions ne visent pas particulièrement les opérations faites avec des paradis fiscaux, elles sont un instrument important pour empêcher que des revenus soient artificiellement transférés à des sociétés-écran constituées dans ce type de pays.

Maintien de la retenue à la source sur les revenus versés à des non-résidents. Un impôt, à taux élevé, retenu à la source sur des revenus tels que les intérêts, redevances, dividendes, loyers, commissions de direction et autres versements analogues payés à des non-résidents, peut aussi être utilisé comme un élément dans l'arsenal des mesures de lutte contre des paradis fiscaux. La retenue à la source n'est habituellement réduite ou supprimée qu'en application de conventions fiscales et, dans certains cas, en contrepartie d'une garantie d'assistance administrative.

Société « Rent-a-Star ». Les professionnels du spectacle ou les sportifs peuvent se constituer en société (société de « location d'artistes ») dans des pays à faible niveau d'imposition. Pour y faire obstacle, certaines législations, la française par exemple, permettent d'imposer résidents comme non-résidents fiscaux, à raison de leurs prestations dont la rémunération est perçue par un tiers (personne physique ou société) établi dans un pays à régime fiscal privilégié.

Application

La déclaration des revenus des sociétés étrangères et des résultats commerciaux d'un groupe est l'un des principaux problèmes que pose l'application des lois destinées à lutter contre la fraude fiscale. Les obligations à cet égard diffèrent selon les pays, mais, dans tous les cas, il est difficile de s'assurer de leur exactitude, même lorsque, comme c'est le cas dans beaucoup de pays, le défaut de déclarer entraîne de lourdes pénalités.

Autre problème : dès qu'une loi est promulguée pour mettre fin à une échappatoire, de nouveaux mécanismes d'évasion fiscale sont mis au point et de nouvelles mesures pour les combattre deviennent nécessaires. Ainsi, au Canada, après le vote d'une loi, les contribuables ont constitué des fonds d'investissement *off-shore* pour échapper à l'impôt prévu par les nouvelles dispositions ; ces fonds de placement ont ensuite fait l'objet d'une promotion de la part des maisons de courtage et une nouvelle loi a dû être votée en 1985.

Coopération internationale

Comment les différents pays pourraient-ils s'aider pour renforcer la lutte contre la

fraude et l'évasion fiscales internationales par le biais de paradis fiscaux ?

Echange de renseignements

Les pays Membres disposent déjà d'un vaste réseau de conventions fiscales qui prévoient l'échange de renseignements, en général suivant le modèle de convention de l'OCDE de 1977. Mais celui-ci ne permet pas habituellement d'obtenir des renseignements en provenance des paradis fiscaux. Ces derniers ont peu de conventions fiscales avec d'autres pays et même lorsqu'elles existent permettent seulement d'obtenir les renseignements dont la communication est prévue par la législation locale. Les difficultés sont accrues lorsque le paradis fiscal s'est doté de lois sur le secret des affaires. Néanmoins, l'échange de renseignements peut être utile dans les cas qui mettent en œuvre des transactions que les entreprises des deux parties à un traité font avec la même entité dans un pays tiers/paradis fiscal.

Conventions avec les paradis fiscaux

L'utilisation des paradis fiscaux pour faire un choix abusif des conventions les plus avantageuses (*treaty shopping*)⁵ pourrait être restreinte si étaient conclues avec ces pays des conventions de portée limitée, principalement axées sur l'assistance administrative et la non-discrimination. Ces conventions devraient cependant prévoir des échanges complets de renseignements allant, si possible, jusqu'à prévaloir sur la législation du paradis fiscal relative au secret des affaires. Une contrepartie, sous forme d'aide économique par exemple, pourrait être nécessaire pour s'assurer la coopération du pays en question.

C'est cette méthode que les Etats-Unis ont adoptée dans la *Caribbean Basin Initiative Law* de 1983 qui devait ouvrir de nouvelles possibilités économiques dans cette région. L'échange de renseignements devait s'appliquer aux affaires fiscales (pénales et non pénales) et l'emporter sur la législation locale concernant le secret des affaires. Le ministère américain des finances a fait paraître un modèle d'accord prévoyant ce type d'échange. Toutefois, si l'on exclut la Barbade, la conclusion d'accords de ce genre a fait peu de progrès.

Approches multilatérales

Des conventions multilatérales qui lient des groupes de pays sont une solution de rechange aux conventions bilatérales. On en trouve les premiers exemples dans la Convention d'assistance mutuelle en matière fiscale entre pays nordiques de 1973 et dans la Directive de la CEE de 1977. Le projet de convention multilatérale élaboré conjointement par l'OCDE et le Conseil de l'Europe sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale en est un exemple plus récent.

Coopération administrative

Dans le cadre actuel des conventions pour éviter la double imposition, les admi-

nistrations fiscales essaient d'améliorer la coopération internationale de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales résultant du recours aux paradis fiscaux, en procédant :

- à l'échange spontané de renseignements
- à l'échange de renseignements sur des branches d'activité déterminées
- à la mise en commun des informations qui les intéressent.

Si certains pays Membres ont participé à des groupements *régionaux* sur ces questions, il n'y a pas encore de mise en commun ou de partage d'informations au niveau international.

Divergences de vues

Le comité des affaires fiscales de l'OCDE a eu, pour la rédaction de son rapport, des entretiens francs et complets avec les milieux d'affaires représentés par le comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC). Comme on pouvait s'y attendre, les administrations fiscales n'ont pas été entièrement d'accord avec les raisons invoquées par ces derniers pour justifier le recours aux paradis fiscaux.

Selon le BIAC, un certain nombre de raisons pourraient justifier le recours aux paradis fiscaux, à condition que tous les arrangements soient appliqués sur une base commerciale et ne soient pas artificiels. Le BIAC a déclaré que « pour une large part, le recours aux paradis fiscaux n'est pas tant motivé par le désir de payer peu ou pas d'impôts que par la nécessité économique de limiter les coûts, y compris les impôts, à un niveau supportable dans les cas où il n'existe pas de coordination entre les législations des divers pays, voire même lorsque les lois d'un pays déterminé sont incohérentes dans la mesure où elles concernent le régime des activités internationales ». Le BIAC a fourni à cet égard un certain nombre d'exemples concrets.

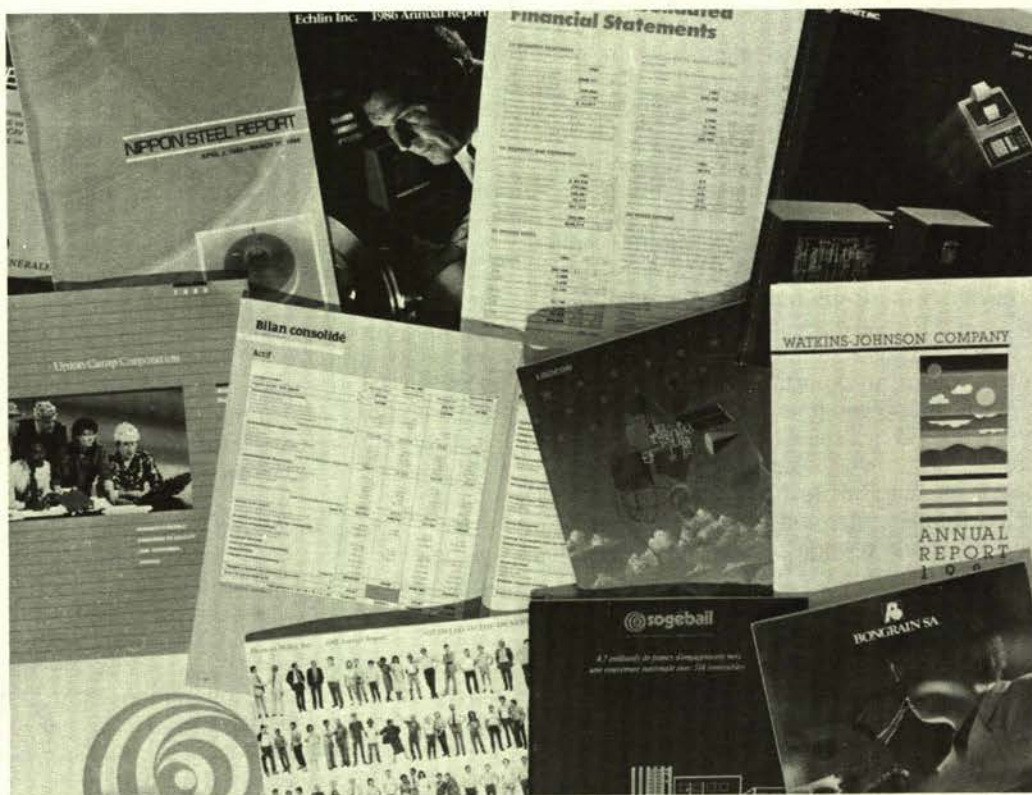
Le comité des affaires fiscales a reconnu qu'il était légitime que les entreprises se préoccupent de réduire leurs coûts. Mais il a estimé que ces problèmes ne justifiaient pas le recours aux paradis fiscaux pour mettre à l'abri de l'imposition, dans le pays de résidence, des revenus qui sont sans rapport avec les activités réalisées dans le paradis fiscal. Autre point important : l'une des principales caractéristiques des paradis fiscaux, à savoir le secret des affaires, peut, en elle-même, être une forte incitation à recourir à ces paradis fiscaux. Dans l'ensemble, les arguments avancés ne paraissent pas être d'une application générale, mais seulement concerner des cas particuliers. ■

4. Les prix ou montants qui auraient été convenus entre des entreprises indépendantes pour des transactions identiques ou similaires sur le marché libre.

5. Le contribuable se met en quête d'un pays lui offrant un réseau intéressant de conventions fiscales, afin de créer une structure juridique qui lui permettra indirectement de bénéficier des avantages d'une convention, qui autrement aurait été inapplicable, avec un troisième Etat.

Sous-capitalisation Pour une imposition juste des bénéfices des entreprises

Un traitement fiscal différent des dividendes et des intérêts peut entraîner, dans un même pays et entre pays, des modifications dans la structure financière des entreprises, en particulier lorsqu'elles sont internationales. Partant, les conduire, pour payer moins d'impôts, à préférer des fonds d'emprunt à des fonds propres. Les administrations fiscales doivent donc s'assurer que les entreprises acquittent bien leur juste part d'impôt, mais, aussi, que les différentes mesures prises pour ce faire ne résultent pas en une double imposition¹.



Les entreprises ont le choix essentiellement entre deux sources de financement : fonds propres et fonds d'emprunt. La plupart font appel à l'une et à l'autre. La différence fondamentale entre les deux est que l'apporteur de fonds propres, l'actionnaire, a droit à une fraction des bénéfices et peut vendre sa part de capital à tout moment pour récupérer la valeur actualisée de son investissement (supérieure ou inférieure à la somme investie au départ). En revanche, l'apporteur de fonds d'emprunt, le prêteur, a normalement droit, indépendamment des résultats de l'entreprise, à un revenu périodique fixe, sous forme d'intérêts sur la somme prêtée, et ne peut récupérer son investissement qu'au terme d'une durée déterminée. L'actionnaire comme le prêteur courent le risque de perdre l'intégralité de leur investissement (mais sans plus) si l'entreprise fait faillite.

Fonds propres ou fonds d'emprunt ?

La part faite par une entreprise à chacune de ces deux formes de financement a des

conséquences importantes sur sa gestion financière. Une société qui se finance principalement par des capitaux d'emprunt se sent moins tenue à un taux de bénéfices satisfaisant et au paiement d'un dividende. Elle dispose de plus de liberté pour réinvestir ses bénéfices au lieu de les distribuer. Elle peut aussi travailler sur des marges plus étroites et se permettre d'attendre plus longtemps que les bénéfices escomptés se matérialisent. Mais c'est le traitement fiscal du coût des capitaux qui constitue la différence sans doute la plus importante : les actionnaires sont rémunérés par le paiement d'un dividende prélevé sur des bénéfices déjà soumis à l'impôt alors que les intérêts versés aux prêteurs sont une charge qui vient s'imputer avant résultat (et impôt).

Les dividendes peuvent être traités de façon encore plus défavorable s'ils sont imposés une seconde fois entre les mains des actionnaires. S'il réside dans un pays distinct de celui où les bénéfices (donc les dividendes) ont été réalisés, le bénéficiaire peut fort bien être redevable de l'impôt au

1. La sous-capitalisation, OCDE, à paraître.

pays de la source, impôt prélevé sous forme d'une retenue. Celle-ci pourra, toutefois, par l'application des dispositions d'une convention bilatérale visant à éliminer les doubles impositions, être inférieure à l'impôt que l'actionnaire aurait dû normalement payer au pays de la source. En revanche, que l'on se place dans un contexte national ou international, tout impôt sur les intérêts versés est payable par le prêteur, et non par l'entreprise emprunteuse.

Quel est l'effet de cette différence de régime ? Qu'il peut être plus avantageux pour une entreprise qui a des liens particuliers avec le prêteur (notamment si elle est sa filiale) d'assurer son financement sous forme de prêts plutôt que de fonds propres. Les administrations fiscales ne sont pas sans s'inquiéter de cette situation et du fait que ces avantages peuvent inciter les parties intéressées à déguiser en prêt un véritable apport de capital — phénomène que l'on qualifie de « sous-capitalisation ». Cependant, ce terme étant également employé dans un sens plus restrictif (faible ratio fonds propres/endettement), l'expression « dissimulation de capital » sera utilisée dans ce qui suit.

Cette dissimulation de capital peut revêtir la forme d'un financement hybride, c'est-à-dire d'un financement offrant au créancier la possibilité, à un moment donné, de convertir sa créance en participation au capital de la société. Elle peut aussi tout simplement se traduire par un niveau élevé d'endettement par rapport aux fonds propres. Certes, un ratio élevé fonds d'emprunt/fonds propres ne dénote pas nécessairement une volonté de profiter d'avantages fiscaux mais ouvre incontestablement à un groupe multinational de nombreuses possibilités d'agir. Il suffit qu'une filiale, située dans un pays et financée par la société-mère installée ailleurs, transfère ses bénéfices à cette dernière sous forme d'intérêts déductibles des bénéfices imposables, plutôt que sous forme de dividendes non déductibles, pour que le groupe paie globalement moins d'impôt.

Il appartient au fisc de se faire une opinion sur les entreprises dont le ratio fonds d'emprunt/fonds propres semble excessif et de décider si une partie des ressources qu'elles se sont procurées sous forme de prêts est assimilable ou non à un apport en capital. On pense au cas où un prêteur, qui a des liens particuliers (de capitaux, par exemple) avec une entreprise, consent à cette dernière un prêt d'un montant plus élevé que ne l'aurait fait un établissement indépendant. En l'espèce, si l'on applique le principe de pleine concurrence², une partie des intérêts versés pourraient être imposés comme des dividendes.

Équité et égalité de traitement

Si la plupart des pays de l'OCDE ont des dispositions visant à empêcher la dissimulation de capital, les pratiques et les règles

appliquées sont très différentes. La plupart refusent la déduction du surplus d'intérêts versés entre entreprises associées (du fait d'un taux plus élevé que celui qui serait appliqué dans des conditions de pleine concurrence). Mais certains considèrent ce surplus comme un véritable transfert de bénéfices et l'assimilent donc à des dividendes. Les financements hybrides, en particulier les prêts participatifs (dont le taux d'intérêt dépend en totalité ou en partie des résultats de l'entreprise), ne sont pas non plus traités de la même façon dans tous les pays. Les emprunts convertibles sont en général considérés comme des emprunts tant qu'ils n'ont pas été convertis en actions.

Les pays adoptent deux attitudes pour apprécier si les sociétés profitent outre mesure des avantages dont bénéficient sur le plan fiscal les fonds d'emprunt. Soit ils partent des lois existantes contre les abus de droit ou du principe de pleine concurrence, auquel cas la proportion de fonds d'emprunt ou le degré d'endettement envers un même prêteur peuvent les autoriser à considérer que les intérêts versés sont trop élevés (même si le taux d'intérêt appliqué ne l'est pas). Soit ils fixent une limite au ratio fonds d'emprunts/fonds propres. Dans ce cas, les intérêts versés sur les emprunts qui dépassent cette limite sont automatiquement interdits en déduction d'impôt et/ou assimilés à des dividendes.

Les choses se compliquent lorsque, à l'échelon international, les conventions fiscales bilatérales n'indiquent pas de façon suffisamment précise comment traiter les problèmes de dissimulation de capital. L'OCDE a publié en 1977 un modèle de convention de double imposition, dont les termes ont été maintenant clarifiés par le comité des affaires fiscales. But : supprimer toute obscurité ou ambiguïté en ce qui concerne son application dans le cas de transferts d'intérêts et de dividendes entre entreprises ayant plus que de simples relations de débiteur à créancier.

L'article 9 du modèle précise, par exemple, que lorsque « deux entreprises sont, dans leurs relations commerciales ou financières, liées par des conditions convenues ou imposées qui diffèrent de celles qui seraient convenues entre des entreprises indépendantes, les bénéfices qui, sans ces conditions, auraient été réalisés par l'une des entreprises mais n'ont pu l'être en fait à cause de ces conditions » doivent « être inclus dans les bénéfices de cette entreprise et imposés en conséquence ».

Les avis ont été partagés sur le point de savoir si cette disposition avait un caractère « restrictif » ou simplement « indicatif ». En d'autres termes, si elle permettait un redressement des bénéfices à concurrence du montant qu'ils auraient atteint dans des conditions de pleine concurrence ou au-delà. Le comité est parvenu à la conclusion suivante : les dispositions visant à réprimer la dissimulation de capital ne doivent pas normalement avoir pour effet de porter le montant des bénéfices imposables de l'entreprise nationale en cause à un niveau supérieur à celui que ces bénéfices auraient

atteint dans des conditions de pleine concurrence. Il a estimé, par ailleurs, que l'article 9 était applicable non seulement pour ajuster le taux d'intérêt mais aussi, dans certains cas, pour déterminer si ce qui était présenté comme un prêt ne devait pas être considéré comme un apport en capital.

Le modèle donne également une définition des « dividendes » et des « intérêts » et traite du régime fiscal applicable aux bénéficiaires dans le pays de la source. La définition des intérêts n'interdit pas de considérer ce *vis-à-vis* comme des dividendes dans la mesure où le prêteur partage effectivement les risques encourus par l'entreprise et où les règles internes du pays de l'emprunteur le permettent. En revanche, les intérêts d'obligations participantes ne devraient pas être assimilés à des dividendes, non plus que ceux d'obligations convertibles tant que celles-ci n'ont pas été converties en actions.

La question se pose alors de savoir comment le pays du bénéficiaire des intérêts doit traiter ces derniers si le pays de la source ne les a pas admis en déduction et les a assimilés par ailleurs à des dividendes. Même en l'absence de conventions bilatérales prévoyant le cas, il est recommandé aux pays des bénéficiaires d'accorder un allègement pour éviter une double imposition des intérêts comme si en fait il s'agissait de dividendes.

Il peut arriver, cependant, qu'un pays assimile des intérêts versés à des dividendes et qu'un autre pays, avec lequel il a conclu une convention internationale tendant à éviter des doubles impositions, persiste à considérer la somme versée comme des intérêts. En l'occurrence, il appartient aux administrations fiscales respectives d'éviter par voie d'accord amiable une double imposition et tout autre prélèvement inopportun. Les administrations pourraient soit régler cas par cas les problèmes de cet ordre, soit s'entendre sur les conditions générales dans lesquelles des intérêts peuvent être assimilés à des dividendes dans le pays de l'emprunteur et bénéficier d'un allègement pour double imposition dans le pays de résidence du prêteur.

Toutefois, le principe cardinal demeure que l'application des dispositions relatives à la dissimulation de capital ne doit pas normalement avoir pour effet de porter le montant des bénéfices imposables d'une entreprise nationale à un niveau supérieur à celui qu'ils auraient atteint dans une situation de pleine concurrence. Ce principe vaut aussi bien pour l'application des conventions fiscales existantes que pour celles qui seront négociées à l'avenir. Il s'ensuit que les règles intérieures des pays doivent être suffisamment souples pour permettre, le cas échéant, de remédier à des doubles impositions. ■

2. Les prix ou montants qui auraient été convenus entre des entreprises indépendantes pour des transactions identiques ou similaires sur le marché libre.

Problèmes et stratégies économiques de deux pays

INFORMATION SICAV

INDOUEZ VALEURS
actions et obligations France et étranger

ARGENT

PRIVATISATIONS QUATRE BANQUES DANS LE PROCHAIN TRAIN

MULTIOBLIGATIONS
obligations françaises et étrangères

GESTION RENDMENT
obligations françaises et étrangères

UNIGESTION
actions et obligations France et étranger

J'AI MES ENTRÉES A LA BOURSE



Voilà enfin les actions Paribas. *Mcav et des F.C.P.*



L'ENERGIE FAIT LES GRANDS TITRES!

PASSEZ A L'ACTION.

Balladur a confirmé la semaine dernière, un nouveau train de privatisations pour bien montrer que, ment, encouragé par le succès de Saint-Gobain, accélère la cadence. Après Paribas, puis TFI, Havas sera bien mis en vente au printemps. Le N.E. et les quatre banques inégales seront la prochaine opération comparable. Le Crédit com. et le Crédit agricole, la Sogeval (Société générale de valeurs publiques) et la petite cerise industrielle. Alors que le C.F. a 176 millions en carte de ses titres participatifs. Même si quelques établissements changent de majorité, et même très récemment, il s'agit de la BTP ou de la CCF a été choisi, parce que l'ensemble et pas seulement le p. Gabriel Pallez, est pour la privatisation, dit-elle. La Sogeval, qui possède à Nancy, l'occasion de privatiser. Elle avait, avant l'achat, un acheteur important, La Bmp, qui a clientèle religieuse une en matière.

L'entreprise industrielle française, 24 entreprise mondiale. L'Aquitaine c'est: 73000 hommes et femmes qui exercent leur activité d'exploration et de production d'hydrocarbures, de raffinage et de distribution de produits pétroliers, de chimie, d'hygiène et santé, ou de bio-industries, dans 80 pays sur les cinq continents. L'Elf Aquitaine a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 180,7 milliards de francs.

groupe cic No 13

La lettre des Fonds Communs de Placement

Société de gestion: CRÉDIFONDS
Dépositaire: C.I.C. de Paris

POUR VOTRE PORTEFEUILLE, NOS PORTEFEUILLES

DANS L'ATTENTE D'UNE REPRISE DES PRINCIPALES BOURSES EUROPEENNES

REVEIL DE L'OR

REDUCTION D'IMPOT: LES FONDS CEA-MONROY

UNE DIVERSIFICATION

310F Saint-Gobain

J'achète

Gobain

Paluel-Marmont-Fina

elf aquitaine

En France : libéralisation des marchés financiers et privatisation d'entreprises nationalisées.

France

La politique d'assainissement de l'économie menée depuis 1983, jointe à la baisse des prix des matières premières importées, notamment du pétrole, a permis de dégager de nombreux résultats positifs au cours des 18 derniers mois.

Le processus de désinflation s'est accéléré depuis un an et la hausse des prix à la consommation a été ramenée à 2,1 % en décembre 1986 contre 4,8 % un an auparavant. La décélération des salaires depuis 1983 a participé à ce mouvement : changement d'orientation de la politique des revenus — indexation sur l'inflation anticipée et non plus a posteriori, arrêt de la politique de re-

valorisation des bas salaires ; plus grande flexibilité dans les conditions d'emploi des jeunes — multiplication des systèmes dérogatoires au SMIC. Au total, si l'on combine l'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre et celle des prix, l'ampleur de la désinflation apparaît comme l'une des plus marquées des principaux pays de l'OCDE. Cependant, un léger écart d'inflation avec les partenaires commerciaux importants demeure ; avec l'Allemagne il s'est creusé depuis un an.

Autre progrès notable, le taux de marge des entreprises retrouve presque son niveau d'avant la première crise pétrolière. Les grandes entreprises ma-

nufacturères, tout particulièrement les entreprises nationales, ont bénéficié largement du ralentissement des coûts des consommations intermédiaires et de gains de productivité élevés. Les autres secteurs – petites entreprises, commerces, services – sont entrés plus tardivement dans le mouvement.

Par ailleurs, après deux années de faible croissance, la demande intérieure s'est redressée en 1985-86 – plus rapidement que chez les principaux partenaires commerciaux. La consommation des ménages a repris sous l'effet à la fois de la croissance du revenu réel disponible (3¼ % en 1986 contre 1 % en 1985 et un léger recul en 1983-84) et de la baisse du taux d'épargne. Les investissements productifs se sont nettement redressés depuis le début de 1985, la reprise s'étendant progressivement à tous les secteurs. Celle-ci apparaît, néanmoins, plus tardive et moins vigoureuse que dans d'autres grands pays de l'OCDE. La part de l'investissement dans le PIB est encore nettement inférieure à son niveau d'avant la première crise pétrolière et les problèmes d'adaptation de l'appareil productif sont loin d'être résolus.

Si la situation sur le marché du travail s'est légèrement améliorée – redressement de l'emploi notamment dans le bâtiment et le secteur tertiaire – elle reste fragile. Le chômage, stabilisé à 10,2 % en 1985, a repris sa progression au premier semestre 1986 (10,7 % en décembre).

Enfin, la balance courante, proche de l'équilibre en 1985, aura – pour la première fois depuis 1979 – dégagé un excédent non négligeable en 1986. Mais l'amélioration du solde des opérations commerciales apparaît limitée au regard de l'amélioration considérable des termes de l'échange. Les importations de produits manufacturés ont enregistré, depuis le début des années 80, une forte progression, sans développement parallèle des exportations. Ces dernières subissent les effets conjugués de leur orientation vers des marchés moins porteurs que la moyenne et de la perte de parts de marché (moins 2½ % en 1986) par manque de compétitivité et d'adaptation à la demande mondiale.

La politique de désinflation ayant dans une large mesure porté ses fruits, les autorités s'efforcent surtout, depuis 1985, de créer les conditions d'un retour à une croissance durable par la restauration des mécanismes de marché et la réduction du poids de l'Etat dans l'économie. Le contrôle des changes et des prix a été considérablement allégé depuis deux ans et, pour ce dernier, complètement levé fin 1986. On s'efforce de freiner les dépenses publiques

pour permettre de réduire la pression fiscale tout en maîtrisant le déficit. La privatisation, en cinq ans, de la plupart des entreprises nationalisées (à l'exclusion de celles fournissant un service public) va également dans le sens d'une réduction du rôle de l'Etat. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la flexibilité du marché du travail parallèlement à la politique d'aide à l'emploi, notamment par la formation des jeunes.

Mais c'est dans le domaine financier que le renforcement des mécanismes du marché a été le plus poussé ces dernières années. Le système financier qui a prévalu des années 50 jusqu'au début des années 80 présentait les caractéristiques suivantes : un endettement élevé des entreprises ; le recours quasi systématique au crédit bancaire ; des marchés financiers réduits, peu dynamiques et très cloisonnés. En outre, les pouvoirs publics ont exercé un contrôle étroit sur l'activité bancaire : par des taux d'intérêt largement administrés – notamment le taux du marché monétaire fixé par la Banque de France et de nombreux taux préférentiels déterminés en fonction des objectifs économiques du gouvernement ; par un refinancement du système bancaire auprès de la Banque de France plutôt que sur le marché monétaire ; enfin, par un encadrement du crédit ininterrompu de 1972 à 1986. Or, dans un contexte international incertain, marqué par l'accentuation de la concurrence, les contraintes réglementaires et institutionnelles, qui visent l'obtention d'un réglage quantitatif fin de l'économie, perdent de leur précision et de leur efficacité. L'ensemble a abouti à une faible concurrence entre les intermédiaires financiers, à des taux d'intérêt réels élevés pour les emprunteurs et peu attractifs pour les prêteurs.

La réforme en cours des circuits financiers répond donc en priorité au souci d'encourager la concurrence pour améliorer l'efficacité du système bancaire, diminuer les coûts de l'intermédiation et éviter les distorsions. Les pouvoirs publics cherchent aussi à permettre aux entreprises très endettées de rééquilibrer leur bilan, aux ménages de diversifier leur portefeuille et d'en accroître la rentabilité, aux banques d'augmenter leurs fonds propres et leurs emprunts obligataires, à l'Etat de limiter le financement monétaire du déficit.

Depuis le début des années 80, les mesures de libéralisation des marchés financiers se sont succédées. Leur décloisonnement s'opère par une série d'innovations : en 1981, création des SICAV et des Fonds communs de placements qui offrent au public des placements liquides ; diversification des obli-

gations selon leur durée, leur rémunération, leurs modalités de remboursement ; en 1983, nouveaux produits sur le marché des actions... Mais c'est depuis 1985 que les pouvoirs publics mettent en place un dispositif cohérent pour développer, unifier, ouvrir les marchés financiers et en créer de nouveaux. Le système bancaire est doté de moyens accrus pour se refinancer. De nouveaux agents peuvent intervenir sur le marché monétaire : Etat, banques et entreprises peuvent y émettre des titres négociables allant du très court terme, 10 jours, au moyen/long terme, 7 ans.

Le renforcement de la concurrence est aussi assuré par la loi bancaire de 1984 qui met tous les établissements de crédit sur un pied d'égalité et impose, sous le contrôle d'un comité de réglementation bancaire et de la commission de la concurrence, une harmonisation des règles de gestion. Par ailleurs, le moindre recours des autorités aux taux préférentiels, l'adjudication mensuelle des titres publics, l'assouplissement du contrôle des changes sont autant de mesures favorables à la concurrence.

Un premier bilan de la réforme fait apparaître une croissance considérable des marchés financiers, traduisant une modification progressive des formes de financement de l'économie. La part des émissions nettes de valeurs mobilières dans le PIB est passée, entre 1979 et 1985, d'un peu moins de 2 % à près de 6 %. Cependant, le taux d'épargne financière des ménages et le taux de l'investissement productif ne s'en sont pas trouvés accrus.

La politique monétaire adapte ses instruments aux nouvelles caractéristiques du système financier. Les interventions administratives directes sont progressivement remplacées par le recours aux mécanismes du marché. La régulation s'opère dorénavant par les taux d'intérêt. Déjà, depuis 1980, la Banque de France privilégiait les interventions à taux variable. Depuis le 1^{er} décembre 1986, le « fixing », taux fixé chaque matin pour toutes les opérations sur le marché monétaire, est supprimé et remplacé par le simple calcul du taux moyen sur les opérations journalières, publié le lendemain. Les taux varieront ainsi davantage au jour le jour. Le rôle des réserves obligatoires a aussi été renforcé pour accroître la sensibilité des banques à l'évolution du coût de leurs liquidités. Au total, le rôle des taux d'intérêt est considérablement renforcé. Devenant prix de marché, ils devraient accroître l'efficacité à moyen terme de l'allocation de l'investissement productif et de l'épargne. ■

Source : Etudes économiques de l'OCDE - France.



Premier impératif pour l'économie yougoslave : réduire durablement l'inflation.

Yougoslavie

Le renforcement de la position extérieure a été l'axe principal de la politique de stabilisation économique menée par la Yougoslavie au début de la décennie 80. Les résultats ont, à première vue, été assez remarquables : après plusieurs années de déficits importants, la balance des opérations courantes exprimée en monnaie convertible a été confortablement excédentaire en 1984. L'encours net de la dette extérieure a pu ainsi être réduit et les sévères restrictions aux importations allégées. Cette évolution a incité les autorités à assouplir le contrôle des prix et à abandonner, en 1985 et 1986, leur politique de freinage de la demande intérieure pour favoriser la croissance et le relèvement du niveau de vie.

Avec le recul toutefois, il apparaît clairement que cette moindre rigueur était prématurée : elle aurait dû être précédée de mesures visant à améliorer

l'adaptation de l'offre et à éliminer les tendances inflationnistes profondes de l'économie yougoslave. L'excédent de la balance courante en monnaie convertible s'est en effet fortement contracté en 1985 et a même fait place à un léger déficit au premier semestre 1986. Dans le même temps, les tendances inflationnistes se sont considérablement renforcées, le rythme de la hausse des prix à la consommation en glissement annuel ayant dépassé la barre des 90 % au deuxième trimestre 1986.

On ne peut attribuer à des pressions excessives sur les ressources du pays cette rechute de la balance des paiements et cette recrudescence de l'inflation. Après quatre années de baisse continue, la demande intérieure finale s'est certes redressée, mais sa croissance est restée modérée en termes réels. De la même façon, l'expansion du produit social brut (PSB) est restée

inférieure à son potentiel sur longue période, ce qui s'est traduit par une augmentation des capacités de production inutilisées et de la main-d'œuvre sans emploi ou sous-employée. De plus, en dépit du niveau déjà beaucoup trop élevé des stocks des entreprises, le stockage s'est poursuivi à un rythme très rapide.

Le retour au déséquilibre après une assez courte période de reprise de la demande intérieure montre clairement que, malgré les efforts déployés pour améliorer son efficacité, l'économie yougoslave reste handicapée par des faiblesses institutionnelles et structurelles fondamentales. Faiblesses qui l'empêchent de retrouver la voie d'une croissance non inflationniste à la fois satisfaisante et durable. Les autorités semblent conscientes de l'urgente nécessité d'aller au-delà des mesures déjà adoptées pour améliorer le fonctionnement de l'économie et l'efficacité des politiques mises en œuvre. Ainsi l'actuel gouvernement étudie-t-il activement, ou a déjà soumis à l'Assemblée fédérale, divers projets de réforme des marchés de produits finis ou de biens intermédiaires par la mise en place de mécanismes automatiques pénalisant l'échec économique ou récompensant une meilleure efficacité. L'importance et le nombre des déséquilibres nécessitent une action coordonnée dans plusieurs domaines.

Premier impératif : réduire durablement le taux d'inflation. Que le processus désinflationniste observé au cours des années 80 dans les autres pays de l'OCDE n'ait pas touché la Yougoslavie, révèle l'existence dans ce pays de certaines insuffisances économiques structurelles : un cloisonnement prononcé des marchés expliquant le manque de concurrence ; une absence de discipline financière des entreprises débouchant sur une faible productivité ; un contrôle monétaire de la croissance du revenu nominal et de la demande trop laxiste intervenant dans un contexte de gestion du crédit trop sélective, de taux d'intérêt négatifs et de croissance incontrôlée du crédit inter-entreprises. A cela s'ajoute l'incapacité à mesurer les effets de la détention, par les ménages, d'une masse importante de dépôts bancaires libellés en devises.

Le gouvernement a déjà commencé à s'attaquer à certains de ces problèmes. Il abandonne progressivement sa politique de prix négociés et s'efforce d'harmoniser sur le plan national les prix administrés. Pour rationaliser l'investissement, accroître l'efficacité économique et améliorer les politiques de fixation des prix, il a lancé des « programmes conjoints de développement » concernant bon nombre d'entreprises dans diffé-

rentes régions. Pour favoriser le commerce inter-régional et les mouvements de capitaux et unifier ainsi davantage le marché national, la constitution d'entreprises communes a été encouragée. Une réforme de la fiscalité a été également mise en œuvre afin d'en rendre l'application plus uniforme à l'échelle du pays.

Concrètement, les autorités sont en train de ramener les taux d'intérêt à des niveaux positifs en termes réels et de rendre plus stricte la gestion financière du secteur des entreprises. Ces décisions pénaliseront les entreprises déficitaires ou à court de liquidités ainsi que les projets dont le taux de rentabilité est faible ou négatif en termes réels. Concurrentement à l'instauration de règles comptables et fiscales mieux appropriées, elles contribueront aussi à abaisser le niveau excessivement élevé des stocks, ce qui, par ricochet, devrait permettre d'atténuer les pressions sur les prix.

La politique monétaire n'a pas été, jusqu'ici, une arme très efficace dans la lutte contre l'inflation. En partie parce que les objectifs monétaires n'ont pas tenu compte de la valorisation, en termes de dinars, des dépôts libellés en devises à un moment où se dépréciait rapidement la monnaie nationale. En outre, les pertes appréciables qui s'en sont suivies, au cours des années 80, pour la Banque nationale de Yougoslavie, ont eu pour contrepartie d'importants transferts de pouvoir d'achat du secteur public au reste de l'économie, violant par là-même, le principe d'orthodoxie budgétaire du secteur public. Ces transferts ont, en grande partie, neutralisé l'orientation restrictive de la politique budgétaire que reflète la diminution sensible de la part des dépenses publiques dans le PIB.

Par ailleurs, l'inflation serait plus aisément maîtrisée si le système bancaire était restructuré. Les banques sont encore la propriété des entreprises et dirigées par elles, de sorte que l'affectation de leurs ressources n'est pas fondée sur des critères purement économiques ni sur la prise en compte des risques. Si elles étaient indépendantes des entreprises et fournissaient leurs prestations aux emprunteurs aussi bien qu'aux déposants, un environnement plus concurrentiel se mettrait en place. Les banques seraient alors incitées à étendre leur domaine d'activité au-delà des limites de la région et les entreprises amenées à diversifier leurs sources de financement. En outre, le système bancaire réagirait mieux aux impulsions de la politique monétaire.

Une inflation plus faible et une meilleure affectation des ressources aideraient la Yougoslavie à atteindre son

second objectif majeur : maintenir en excédent la balance des opérations courantes en monnaies convertibles pour pouvoir réduire l'ampleur de l'endettement extérieur. La fragilité persistante de la balance des paiements ressort clairement du fait que, après six années de politique de stabilisation et malgré la baisse des prix de l'énergie, les autorités ont dû, en 1986, recourir à de nouvelles mesures de contrôle des importations et de soutien financier et fiscal des exportations pour empêcher la balance courante de glisser dans le déficit. Ni la composition de la production, ni le coût et la qualité des produits ne se sont améliorés suffisamment pour assurer une expansion rapide des secteurs tournés vers l'exportation. La structure actuelle de la demande et de la production, renforcée par des prix relatifs inappropriés et l'absence de concurrence étrangère, continue d'accentuer l'orientation de la production vers le marché intérieur. Dans ces conditions, il sera extrêmement difficile de supprimer la contrainte extérieure puisqu'il y a des limites à la possibilité de substituer des produits nationaux aux produits importés.

On reconnaît généralement que, sans modifications importantes des politiques suivies, l'économie yougoslave pourra difficilement rompre le cercle vicieux de la stagflation et s'affranchir de la contrainte que fait peser sur elle la balance des paiements. De nouvelles mesures à long terme devraient être annoncées dans le proche avenir. Il faut espérer qu'elles s'attaqueront aux rigidités structurelles et institutionnelles de base qui sont responsables des difficultés actuelles. Toutefois, l'imbrication et la complexité des problèmes à résoudre sont telles que les résultats ne pourront se manifester rapidement.

Entre-temps, l'inflation risque de s'accélérer encore, les ajustements devenant du même coup de plus en plus difficiles à opérer et plus coûteux qu'à présent. De fait, il semble absolument nécessaire, pour tempérer les anticipations inflationnistes et donner un coup d'arrêt aux facteurs de spéculation, de reprendre sans délai la maîtrise de l'inflation. A titre temporaire, il semblerait judicieux de freiner énergiquement la progression des gains *nominaux*. Cette mesure devrait toutefois être conçue comme un moyen d'accélérer la mise en œuvre de réformes de fond, sans quoi on ne pourrait assurer la réduction permanente de l'inflation et le retour à une croissance susceptible de s'alimenter par elle-même. ■

Source : Etudes économiques de l'OCDE - Yougoslavie.

Prévisions et politiques économiques: la dimension internationale

L'Observateur de l'OCDE a demandé à un des « utilisateurs » des analyses de l'Organisation, Bernhard Molitor, Ministerialdirektor au ministère allemand de l'économie et vice-président du comité de politique économique de l'OCDE, de réfléchir sur ce thème, sujet d'un livre écrit par trois économistes de l'Organisation.

Les prévisionnistes ont fait des progrès formidables depuis les années 50, et ils sont maintenant, sauf exception, à un point près des résultats ultérieurs réels. Est-ce suffisant pour les « décideurs » ?

Ce n'est pas cela qui est important — 3¼ ou 2¼. Ce qui nous importe, c'est la direction du changement prévu — poursuite de la croissance ? stabilisation ? baisse ? Dans une situation de déséquilibre de la balance courante : y a-t-il une chance d'amélioration ou non au cours des trois prochaines années ? Que doit-on faire entre-temps ? Voilà des questions qui m'intéressent.

Le livre fait un parallèle séduisant entre prévisions météorologiques et prévisions économiques...

Je ne suis pas du tout d'accord. Cela donne à penser qu'il suffirait d'installer une ou deux stations d'observation de plus, de brancher un ordinateur plus sophistiqué... et le tour serait joué. Or la réalité économique — contrairement à la météorologie — est faite de psychologie et de comportements humains. Moi, je serais beaucoup plus enclin à faire un parallèle avec la médecine. Comment faire en sorte qu'une personne qui est en bonne santé le reste ? Qu'un malade guérisse et qu'on évite une épidémie ? En économie les « chocs », notamment d'origine extérieure, ce sont les états de crise du malade — là où la vie ou la mort se décide. Evidemment, en économie personne ne meurt — on ne fait que diminuer le niveau de vie et, éventuellement, entamer un processus de sous-développement. Mais, tant en économie qu'en médecine, à un certain point il faut décider — soit on agit contre le déclin, soit on le subit. Et les prévisions nous aident à prendre cette décision.

Quel rôle les prévisions et les analyses des organisations internationales jouent-elles pour ceux qui, dans les différents pays, sont chargés d'élaborer la politique économique ?

J'en vois essentiellement trois. Un rôle d'informateur — cela va de soi. Mais les analyses internationales sur les actions à mener sont encore plus importantes : aider les décideurs nationaux à prendre en considération les effets des politiques menées par les autres pays et *a contrario* à leur faire prendre conscience des effets de leurs propres politiques sur les autres.

Les analyses internationales sont en effet pour nous — les conseillers en politique économique — un outil précieux. Quelle est notre tâche ? D'essayer de faire prévaloir une analyse fondée sur des données aussi équilibrées et objectives que possible dans l'intérêt, naturellement, de ce que nous considérons être le bien de notre pays. Les organisations internationales peuvent nous aider à faire raison garder à nos dirigeants qui — en vue de telle échéance électorale par exemple — seraient tentés de lâcher un peu trop de lest. Car si les organisations internationales contribuent à faciliter l'échange d'informations entre pays et permettent une influence réciproque, leur utilité va bien au-delà. Elles jouent souvent le rôle d'arbitre sur des problèmes quantitatifs et les commentaires critiques qu'elles émettent — ajustement

structurel trop lent, nécessité de réduire des subventions... — peuvent être extrêmement précieux pour un pays qui en quelque sorte a besoin d'un « coup de main », d'une caution internationale pour mener à bien telle politique.

Dépassons le rôle des organisations internationales pour toucher la dimension internationale de toute politique économique. Parce qu'elles sont interdépendantes, les économies seraient susceptibles d'accomplir ensemble des choses qu'elles ne pourraient réaliser séparément...

Je suis entièrement d'accord. Ceux qui disent que l'économie mondiale est la somme des économies prises séparément ont tort. Il y a une autre dimension. On améliore davantage sa propre économie en améliorant en même temps tel mécanisme de l'économie mondiale. A preuve : les réunions du Groupe des cinq qui ne seraient pas nécessaires s'il n'y avait pas cette dimension. A ce propos, il ne faut pas oublier que les réunions les plus spectaculaires — celles, justement, du Groupe des cinq ou les sommets — ne disposent pas d'analyses propres mais utilisent celles d'organisations comme l'OCDE, le FMI, etc.

Mais je voudrais ajouter quelque chose sur cette dimension internationale. Nous avons beaucoup appris des années 70 et depuis lors. Par exemple, que les gouvernements ont incontestablement raison de discuter, et même d'agir, ensemble, lorsque la situation est plus ou moins identique entre les pays. C'était le cas lors du premier choc pétrolier et de la création de l'Agence internationale de l'énergie. Mais aussi qu'il faut parfois savoir différencier.

Comme à l'heure actuelle ?

Effectivement. Les Etats-Unis doivent principalement réduire le budget fédéral, le Japon relancer la demande intérieure, l'Europe, avec des différences évidentes d'un pays à l'autre, accélérer son ajustement structurel.

La baisse du prix du pétrole devrait aider...

Sans aucun doute... si elle dure. Chaque pays doit se demander comment utiliser ce « choc » pour faire face à ses problèmes particuliers au bénéfice de l'ensemble de l'économie mondiale. ■

ECONOMIC FORECASTING AND POLICY THE INTERNATIONAL DIMENSION

John Llewellyn,

Stephen Potter, Lee Samuelson

Les pays ont plus de chances, d'après la thèse développée dans ce livre, d'atteindre leurs objectifs de politique économique s'ils disposent de prévisions fiables et cohérentes au niveau international. Ils devraient fixer leurs politiques en coopération de façon à les rendre à peu près compatibles et assurer ainsi des résultats globaux satisfaisants.

Mettant en relief l'importante dimension internationale que présentent aujourd'hui les politiques et les résultats économiques, les auteurs montrent à quel point les économies nationales sont ouvertes aux flux commerciaux et financiers. Dès lors, un pays peut ne pas atteindre ses objectifs économiques internes à cause d'évolutions qui, de son propre point de vue, semblent avoir leur origine à l'étranger, alors qu'en réalité, si l'on considère l'économie mondiale dans son ensemble, « à l'étranger » est désormais une notion périmée.

Nouvelles publications de l'OCDE

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 40 – DÉCEMBRE 1986 (décembre 1986)

(12 86 40 2) ISBN 92-64-22889-6 196 pages
Le numéro :
F70.00 £7.00 US\$14.00 DM30.00
(12 00 00 2) ISSN 0304-3274 Abonnement 1987
(N° 41/juin et N° 42/décembre):
F130.00 £13.00 US\$26.00 DM58.00

REVUE ÉCONOMIQUE DE L'OCDE N° 7 – Automne 1986 (janvier 1987)

- Les modèles appliqués d'équilibre général : une évaluation de leur utilité pour l'analyse des politiques économiques.
- Taux marginaux d'imposition du travail et du capital dans les pays de l'OCDE.
- La dette publique dans une perspective à moyen terme.
- Profit pur et «q» de Tobin dans neuf pays de l'OCDE.

(13 86 02 2) ISBN 92-64-22890-X 254 pages
Le numéro :
F80.00 £8.00 US\$16.00 DM36.00
(13 00 00 2) ISSN 0255-0822 1987 Abonnement
(No. 8/Automne et No. 9/Printemps)
F140.00 £14.00 US\$28.00 DM62.00

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE – Série 1986-1987

JAPON (novembre 1986)
(10 87 03 2) ISBN 92-64-22896-9 154 pages

NORVEGE (janvier 1987)
(10 87 22 2) ISBN 92-64-22912-4 78 pages

SUISSE (février 1987)
(10 87 26 2) ISBN 92-64-22911-6 104 pages
Chaque étude :
F28.00 £2.80 US\$6.00 DM12.00
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363 Abonnement à la Série 1986-1987
(18 à 20 études à paraître) :
F400.00 £40.00 US\$80.00 DM180.00

ÉNERGIE

BULLETIN DE DROIT NUCLÉAIRE N° 38 – DÉCEMBRE 1986 (janvier 1987)

(67 86 38 2) 102 pages. Pas de vente au numéro.
(67 00 00 2) ISSN 0304-3428 Abonnement 1986 :
(N° 37 et N° 38) ou abonnement 1987 : (N° 39 et N° 40)
F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00

AIE (Agence internationale de l'énergie)

POLITIQUES ET PROGRAMMES ÉNERGÉTIQUES DES PAYS DE L'AIE – Examen 1985 (octobre 1986)

(61 86 07 2) ISBN 92-64-22828-4 638 pages
F280.00 £28.00 US\$56.00 DM124.00

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES : FAISABILITÉ, BESOINS ET COUTS. Rapport établi par un groupe d'experts (novembre 1986)

(66 86 08 2) ISBN 92-64-22894-2 88 pages
F110.00 £11.00 US\$22.00 DM49.00

GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ. Expérience et options. Rapport établi par un groupe d'experts (novembre 1986)

(66 86 07 2) ISBN 92-64-22883-7 122 pages
F150.00 £15.00 US\$30.00 DM67.00

DÉVELOPPEMENT ET AIDE

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT. RAPPORT 1986. Efforts et politiques poursuivis par les membres du comité d'aide au développement. Rapport de Joseph C. Wheeler, Président du Comité d'aide au développement (janvier 1987)

(43 87 01 2) ISBN 92-64-22904-3 328 pages
F170.00 £17.00 US\$34.00 DM76.00

RÉPERTOIRE DES INSTITUTS DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

(janvier 1987) bilingue
(40 86 02 3) ISBN 92-64-02872-2 524 pages
F240.00 £24.00 US\$48.00 DM107.00

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

FLEXIBILITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL. Le débat aujourd'hui. Rapport technique (novembre 1986)

(81 86 03 2) ISBN 92-64-22892-6 160 pages
F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

INDUSTRIE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

STI REVUE – SCIENCE TECHNOLOGIE INDUSTRIE

N° 1/Automne 1986 (janvier 1987)
Sommaire: « Technologie et Emploi », « Flux internationaux de technologie », « Science, technologie et compétitivité »

(90 86 01 2) ISBN 92-64-22888-8 148 pages
F80.00 £8.00 US\$16.00 DM35.00
Le numéro ISSN sera déterminé lors de la sortie du N° 2/Printemps 1987
1987 Abonnement (N° 2/Printemps et N° 3/Automne 1987) :
F150.00 £15.00 US\$30.00 DM66.00

AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

LE CAPITAL-RISQUE. Contexte, développement et action des pouvoirs publics (janvier 1987)

(70 87 01 2) ISBN 92-64-22901-9 66 pages
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM23.00

HARMONISATION DES NORMES COMPTABLES. Réalisations et perspectives (décembre 1986)

(21 86 07 2) ISBN 92-64-22895-0 148 pages
F110.00 £11.00 US\$22.00 DM49.00

LA SITUATION DES OUVRIERS AU REGARD DE L'IMPÔT ET DES TRANSFERTS SOCIAUX – 1981-1985 (novembre 1986) bilingue

(23 86 04 3) ISBN 92-64-02839-0 256 pages
F135.00 £13.50 US\$27.00 DM60.00

CODE DE LA LIBÉRATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX – OCTOBRE 1986 (janvier 1987)

(21 86 06 2) ISBN 92-64-22893-4 130 pages
F90.00 £9.00 US\$18.00 DM40.00

CONCURRENCE

POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET LES ENTREPRISES COMMUNES (février 1987)

(24 86 03 2) ISBN 92-64-22898-5 124 pages
F65.00 £6.50 US\$13.00 DM29.00

POLITIQUE DE LA CONCURRENCE DANS LES PAYS DE L'OCDE 1984-1985 (février 1987)

(24 87 01 2) ISBN 92-64-22905-1 272 pages
F95.00 £9.50 US\$19.00 DM42.00

ÉDUCATION ENSEIGNEMENT

LES JEUNES HANDICAPÉS : Devenir adulte (janvier 1987)

(96 87 01 2) ISBN 92-64-22903-5 78 pages
F65.00 £6.50 US\$13.00 DM29.00

EXAMENS DES POLITIQUES NATIONALES D'ÉDUCATION : ESPAGNE (janvier 1987)

(91 87 01 2) ISBN 92-64-22902-7 116 pages
F90.00 £9.00 US\$18.00 DM40.00

ENVIRONNEMENT

PRODUITS CHIMIQUES EXISTANTS. Examen systématique : établissement des priorités et études sur des produits chimiques (janvier 1987)

(59 86 01 2) ISBN 92-64-22869-1 255 pages
F110.00 £11.00 US\$22.00 DM49.00

TRANSPORTS – TOURISME

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

TRAFIC A GRANDE VITESSE SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE EUROPÉEN. Rapport du Séminaire international tenu à Hanovre, République Fédérale d'Allemagne les 12-14 avril 1986 (décembre 1986)

(75 86 08 2) ISBN 92-821-2112-7 130 pages
F70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

RAPPORT STATISTIQUE SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN 1984 (février 1987) bilingue

(75 87 01 3) ISBN 92-821-0113-4 62 pages
F85.00 £8.50 US\$17.00 DM38.00

POLITIQUE DU TOURISME ET TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE. Évolution du tourisme dans les pays Membres de l'OCDE en 1985. Rapport adopté en novembre 1986 par le Comité du tourisme de l'OCDE (décembre 1986)

(78 86 01 2) ISBN 92-64-22899-3 198 pages
F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00

STATISTIQUES

COMPTES NATIONAUX : Principaux agrégats – Volume I 1960-1985 (février 1987) bilingue

(30 87 01 3) ISBN 92-64-02874-9 132 pages
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM44.00

COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS N° 3/1986 (novembre 1986) bilingue

(36 86 03 3) 158 pages
Le numéro :
F50.00 £5.00 US\$10.00 DM17.00
(36 00 00 3) ISSN 0304-3738

Abonnement 1986 ou 1987 :
F160.00 £16.00 US\$32.00 DM70.00

STATISTIQUES MENSUELLES DU COMMERCE EXTÉRIEUR : SERIE A bilingue

Le numéro :
F35.00 £3.50 US\$7.00 DM17.00
(32 00 00 3) ISSN 0474-5388 1987 Abonnement:

F340.00 £34.00 US\$68.00 DM150.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL. Deuxième trimestre 1986 – N° 3/1986 (novembre 1986) bilingue

(60 86 03 3) 332 pages
Le numéro :
F160.00 £16.00 US\$32.00 DM70.00
(60 00 00 3) ISSN 0378-6536

Abonnement 1986 ou 1987 :
F480.00 £48.00 US\$96.00 DM210.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DE LA POPULATION ACTIVE bilingue

N° 4/1986 (février 1987)
(35 86 04 3) 88 pages.

Pas de vente au numéro.
(35 00 00 3) ISSN 0255-3627 Abonnement 1986 :

F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00

INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES N° IV/1986 (janvier 1987) bilingue

(37 86 04 3) 124 pages
Le numéro :
F50.00 £5.00 US\$10.00 DM22.00
(37 00 00 3) ISSN 0250-4278

Abonnement 1986 ou 1987 :
F160.00 £16.00 US\$32.00 DM70.00

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE 1987

Gratuit sur demande

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4º Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tél. (03) 873 4411

AUTRICHE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 21.60.45

Agent local :
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1 Tél. 52.22.35

BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE
avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. (02) 538.51.69

CANADA

Éditions Renouf Ltée,
1294 Algoma Road, Ottawa, Ont. K1B 3W8
Tél. (613) 741-4333

Sans Frais :
Ontario, Quebec, Maritimes:
1-800-267-1805
Western Canada, Newfoundland:
1-800-267-1826
Magasins :
61 rue Sparks, Ottawa, Ont. K1P 5A6
Tél. (613) 238-8985
211 rue Yonge, Toronto, Ont. M5B 1M4
Tél. (416) 363-3171

Bureau de Ventes :
7575 Trans Canada Hwy, Suite 305,
St. Laurent, Quebec H4T 1V6
Tél. (514) 335-9274

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.,
P.O.Box: Kwang Hwa Moon 1658,
Séoul Tél. (REP) 730.78.91

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Søgade, DK 1370 København K
Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001
Tél. 431.33.99
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelona 7 Tél. 317.53.08/317.53.58

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre,
2001 L Street, N.W.,
7th Floor,
Washington, D.C. 20036
Tél. (202) 724.1857

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tél. 0.12141

FRANCE

OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tél. (1) 45.24.82.00
Librairie : 33, rue Octave-Feuillet, 75016 Paris
Tél. (1) 45.24.81.67 ou (1) 45.24.81.81
Principal correspondant :
Librairie de l'Université,
12a, rue Nazareth,
13602 Aix-en-Provence Tél. 42.26.18.08

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade,
105 64 Athènes Tél. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Publications (Sales) Office,
Beaconsfield House, 4/F.,
Queen's Road Central

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi 1 Tél. 45896
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

INDONÉSIE

Pdii-Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.
Tél. 583467

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers,
12 North Frederick Street, Dublin 1.
Tél. 744835-749677

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik. Tél. 13133/14281/11936

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze
Tél. 579751/584468
Via Bartolini 29, 20155 Milano. Tél. 365083
Sub-depositari :
Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma
Tél. 6794628

Libreria Hoepli,
Via Hoepli 5, 20121 Milano Tél. 865446
Livreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aeiu"
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tél. 807679
Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10122 Torino Tél. 519274
La diffusion des éditions OCDE est en outre assurée
dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Centre,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107 Tél. 586.2016

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut Tél. 354429-344425

MALAISIE

University of Malaya Co-operative
Bookshop Ltd., P.O. Box 1127,
Jalan Pantai Baru, Kuala Lumpur
Tél. 577701/577072

NORVÈGE

Tanum-Karl Johan
Karl Johans gate 43, Oslo 1 Tél. (02) 42.93.10
PB 1177 Sentrum, 0107 Oslo 1

NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland
Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail: Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3 Tél. 66839

PAYS-BAS

Staatsuitgeverij
Chr. Plantijnstraat 2 Postbus 20014
2500 EA S-Gravenhage Tél. 070.789911
Voor bestellingen: Tél. 070.789880

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.
Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 276, London SW8 5DT
Tél. (01) 622.3316, ou
49 High Holborn
London WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd
Pei-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road N° 02-06
Singapore 1953 Tél. 2831786, 2831798

SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm Tél. (08) 23.89.00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 30004, S104 25 Stockholm Tél. (08) 54.12.00

SUISSE

OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne) Tél. (0228) 21.60.45
Agent local :
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11 Tél. (022) 31.89.50

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec.2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyambangkok 5 Tél. 2511630

TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tél. 25.07.60
Dolmabahçe Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tél. 160.71.88

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106
Tél. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,
P.O.B. 36, Beograd Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à : OCDE, Service des Publications, Division des Ventes et Distribution, 2, rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques



PAYS A STATUT SPÉCIAL : YUGOSLAVIE